

M. MAN ET
G. LAHMY
AVOCATS
CASABLANCA
EMPIRE CHÉRIFIENProtectorat de la République Française
AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an...	1.100 fr.	2 200 fr.
	6 mois...	700 "	1.400 "
France et Colonies	Un an...	1.350 "	2 700 "
	6 mois...	900 "	1.600 "
Étranger	Un an...	2.300 "	4.000 "
	6 mois...	1.350 "	2 400 "

Changement d'adresse : 25 francs,
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable
de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie 35 fr.
Édition complète 55 fr.
Années antérieures :
Priz ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales,
réglementaires
et judiciaires : la ligne de 27 lettres :
90 francs
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Pour la publicité-réclame commerciale
et industrielle,
s'adresser à l'Agence Havas Marocaine,
129, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES PARTICULIERS

Fès. — Plan et règlement du secteur des Carrières.

Dahir du 31 décembre 1952 (13 rebia II 1372) approuvant et déclarant d'utilité publique le plan et le règlement du secteur des Carrières dit « Hafa-Moulay-Idriss », à Fès. 172

Fedala. — Déclassement d'une parcelle du domaine public.

Dahir du 3 janvier 1953 (16 rebia II 1372) portant déclassement d'une parcelle du domaine public maritime située à Fedala, et en autorisant la cession 173

Petitjean. — Domaine public.

Dahir du 6 janvier 1953 (19 rebia II 1372) déclassant du domaine public une parcelle de terrain sise à Petitjean, autorisant l'échange de la parcelle déclassée contre deux autres parcelles et incorporant ces deux parcelles au domaine public 173

El-Hammam (Meknès). — Immeuble domanial.

Arrêté viziriel du 15 avril 1952 (20 rejeb 1371) homologuant les opérations de délimitation d'un immeuble domanial, sis à El-Hammam (Meknès) 173

Chaouïa. — Reconnaissance de piste.

Arrêté viziriel du 6 janvier 1953 (19 rebia II 1372) portant reconnaissance de la piste n° 1114 et fixant sa largeur d'emprise (région de Casablanca, territoire des Chaouïa). 174

Tissa. — Reconnaissance de route.

Arrêté viziriel du 7 janvier 1953 (20 rebia II 1372) portant reconnaissance de la route n° 318 (embranchement de Tissa), entre les P.K. 14 + 228 et 28 + 760, et fixant sa largeur d'emprise 174

Marrakech. — Route n 513.

Arrêté viziriel du 12 janvier 1953 (25 rebia II 1372) portant reconnaissance de la route n° 513, de Marrakech à la vallée de l'Ourika et prolongement au sud de l'Atlas, entre les P.K. 33+600 et 45+950, et fixant sa largeur d'emprise (Marrakech-Banlieue) 175

Régions d'Agadir et Casablanca.

Arrêté résidentiel du 29 janvier 1953 modifiant l'organisation territoriale et administrative des régions d'Agadir et Casablanca 176

Commission d'agrément des films cinématographiques.

Arrêté résidentiel du 29 janvier 1953 portant création d'une commission d'agrément des films cinématographiques. 176

Architectes. — Exercice de la profession.

Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1953 autorisant des architectes à exercer la profession. 176

Casablanca. — Échange immobilier.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 31 janvier 1953 approuvant une délibération de la commission municipale de Casablanca autorisant un échange immobilier sans soulte entre la ville de Casablanca et l'Etat chérifien 176

Comité consultatif des assurances privées.

Décision du directeur des finances du 23 janvier 1953 portant nomination des membres du comité consultatif des assurances privées 177

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Direction de l'Intérieur.

Arrêté viziriel du 12 janvier 1953 (25 rebia II 1372) relatif à la désignation des agents chargés de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains. 177

Arrêté résidentiel du 10 novembre 1952 modifiant l'arrêté résidentiel du 12 juin 1942 formant statut du corps du contrôle civil 177

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2095, du 19 décembre 1952, page 1673 178

Direction des services de sécurité publique.

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 5 janvier 1953 ouvrant un concours pour cinq emplois de commis du service pénitentiaire chérifien 178

Direction des travaux publics.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de sous-lieutenant de port 179

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc 179

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'accès au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc. 179

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics du Maroc 180

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics du Maroc 180

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'emploi d'agent technique des travaux publics 180

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de conducteur de chantier des travaux publics 181

Direction de l'agriculture et des forêts.

Arrêté viziriel du 26 janvier 1953 (8 jourmada I 1372) complétant l'arrêté viziriel du 13 mars 1947 (20 rebia II 1366) allouant une indemnité pour services spéciaux à certains vétérinaires-inspecteurs 181

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 6 janvier 1953 ouvrant un concours pour douze emplois d'ingénieur géomètre adjoint stagiaire 181

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 16 janvier 1953 portant ouverture d'un examen professionnel pour cinq emplois d'adjoint technique du génie rural 181

Direction de la santé publique et de la famille.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 16 janvier 1953 complétant l'arrêté du 9 avril 1951 indiquant les conditions de diplômes ou de titres nécessaires aux candidats pouvant être nommés à la 5^e classe des adjoints de santé diplômés d'Etat, complété par l'arrêté du 17 juin 1952 182

Office des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté viziriel du 26 janvier 1953 (8 jourmada I 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 25 mars 1946 (21 rebia II 1365) relatif aux indemnités allouées aux personnels de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones 182

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 17 décembre 1952 modifiant l'arrêté du 15 avril 1947 allouant des majorations de salaire aux personnels temporaire, intérimaire et de main-d'œuvre exceptionnelle 183

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de dessinateurs 183

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents d'exploitation. 183

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 184

Honorariat 189

Admission à la retraite 189

Résultats de concours et d'examens 189

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 190

Avis de l'Office marocain des changes n°s 600 et 601 190

Tableau des experts agréés près la cour d'appel et les tribunaux du Maroc, pour l'année 1953, en vertu des dispositions des articles 45 et 46 du dahir du 12 août 1913 sur la procédure civile et du dahir du 17 octobre 1923 (délibération de l'assemblée générale de la cour d'appel du 9 décembre 1952) 191

Tableau des interprètes traducteurs assermentés près la cour d'appel et les tribunaux du Maroc, pour l'année 1953. 205

Avis de concours pour l'emploi de commis du service pénitentiaire 206

Avis de concours pour l'emploi d'ingénieur géomètre adjoint stagiaire 206

TEXTES PARTICULIERS

Dahir du 31 décembre 1952 (13 rebia II 1372) approuvant et déclarant d'utilité publique les plan et règlement du secteur des Carrières dit « Hafa-Moulay-Idriss », à Fès.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 30 juillet 1952 (7 kaada 1371) sur l'urbanisme ;

Vu l'arrêté viziriel du 7 février 1948 (26 rebia I 1367) fixant le périmètre municipal de la ville de Fès ;

Vu les avis émis par la commission municipale française dans sa séance du 28 mai 1952 et par le mejless el baladi dans sa séance du 29 mai 1952 pour la section musulmane et dans sa séance du 3 juin 1952 pour la section israélite ;

Vu l'enquête de commodo et incommodo ouverte aux services municipaux de Fès, du 5 juillet au 4 août 1952 ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Sont approuvés et déclarés d'utilité publique les plan et règlement d'aménagement du secteur des Carrières dit « Hafa-Moulai-Idriss », à Fès, tels qu'ils sont annexés à l'original du présent dahir.

ART. 2. — Les autorités locales de la ville de Fès sont chargées de l'exécution du présent dahir.

Fait à Rabat, le 13 rebi II 1372 (31 décembre 1952).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 19 janvier 1953.

Le Commissaire résident général,
GUILLAUME.

Dahir du 3 janvier 1953 (16 rebi II 1372) portant déclassement d'une parcelle du domaine public maritime située à Fedala, et en autorisant la cession.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 1^{er} juillet 1914 (7 chaabane 1332) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics, après avis du directeur des finances,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est déclassée du domaine public maritime et incorporée au domaine privé de l'Etat chérifien, une parcelle de terrain, en forme d'îlot, d'une superficie de 12.700 mètres carrés, située entre les deux bras de l'oued Mellah, à Fedala, et figurée par une teinte rose sur le plan au 1/2.000^e annexé à l'original du présent dahir.

ART. 2. — Est autorisée la cession de ladite parcelle de terrain à la Société immobilière de Fedala pour le prix global de soixante-trois mille cinq cents francs (63.500 fr.).

ART. 3. — Le directeur des travaux publics et le directeur des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent dahir.

Fait à Rabat, le 16 rebi II 1372 (3 janvier 1953).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 19 janvier 1953.

Le Commissaire résident général,
GUILLAUME.

Dahir du 6 janvier 1953 (19 rebi II 1372) déclassant du domaine public une parcelle de terrain sise à Petitjean, autorisant l'échange de la parcelle déclassée contre deux autres parcelles et incorporant ces deux parcelles au domaine public.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est déclassée du domaine public et incorporée au domaine privé de l'Etat chérifien, une parcelle de terrain d'une superficie de huit mille cent mètres carrés (8.100 mq.), sise à Petitjean, constituant l'emprise de deux délaissés de rues, et figurée par une teinte jaune sur le plan au 1/2.000^e annexé à l'original du présent dahir.

ART. 2. — Est autorisé l'échange, sans soulte, de la parcelle déclassée, contre deux parcelles de terrain, d'une superficie totale de huit mille neuf cent cinquante mètres carrés (8.950 mq.), faisant partie de la propriété dite « Chetrol VII », titre foncier n° 25399 R., appartenant à la Société chérifienne des pétroles et figurées par une teinte rose sur le même plan.

ART. 3. — Les parcelles cédées par la Société chérifienne des pétroles seront incorporées au domaine public comme emprises de nouvelles rues.

ART. 4. — Le directeur des travaux publics et le directeur des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent dahir.

Fait à Rabat, le 19 rebi II 1372 (6 janvier 1953).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 19 janvier 1953.

Le Commissaire résident général,
GUILLAUME.

Arrêté viziriel du 15 avril 1952 (20 rejeb 1371) homologuant les opérations de délimitation d'un immeuble domanial, sis à El-Hammam (Meknès).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 3 janvier 1916 (26 safar 1334) portant règlement spécial sur la délimitation du domaine de l'Etat et les textes qui l'ont complété ou modifié ;

Vu l'arrêté viziriel du 2 janvier 1951 (23 rebi I 1370) ordonnant la délimitation d'un immeuble domanial, sis à El-Hammam, et fixant la date des opérations au mardi 17 avril 1951 ;

Attendu que la délimitation de l'immeuble susvisé a été effectuée à la date fixée et que toutes les formalités antérieures et postérieures à cette opération prescrites par les articles 4 et 5 du dahir précité du 3 janvier 1916 (26 safar 1334), ont été accomplies ;

Vu le dossier de l'affaire et notamment le procès-verbal du 17 avril 1951 établi par la commission prévue à l'article 2 du même dahir ;

Vu le certificat établi par le conservateur de la propriété foncière de Meknès, en date du 22 janvier 1951 attestant :

1° Qu'aucune immatriculation n'est antérieurement intervenue dans le périmètre de l'immeuble domanial susdésigné ;

2° Qu'aucune opposition à la délimitation n'a fait l'objet du dépôt d'une réquisition d'immatriculation dans les délais fixés par l'article 6 du dahir du 3 janvier 1916 ;

Sur la proposition du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont homologuées, conformément aux dispositions de l'article 8 du dahir précité du 3 janvier 1916 (26 safar 1334), les opérations de délimitation d'un immeuble domanial, sis à El-Hammam.

ART. 2. — Cet immeuble d'une contenance totale de soixante-sept hectares vingt-quatre ares (67 ha. 24 a.), est composé d'une seule parcelle dont les limites sont et demeurent fixées comme ci-après et telles au surplus qu'elles résultent du plan annexé à l'original du présent arrêté :

RIVERAINS	NUMÉRO des bornes	EMPLACEMENT DES BORNES ET LIMITES
Mohamed ben Bouazza. Aïn El-Hammam (domaine public). Domaine forestier (canton d'El-Hammam). id.	B 1/B 18 F B 2 B 3 B 4/B 22 F B 5/B 23 F	Limite rectiligne. Limite rectiligne. Sur alignement B 21/B 22 F (limite rectiligne). Limite rectiligne. id.
Cimetière Sidi-Siyd (Habous). id. id.	B 6 B 7 B 8	id. id. id.
Domaine forestier (canton El-Hammam). Moulay Lahcèn ben Ahmed. Puis : Haj Mekki ben Addou. Sur le reste : Ben Haddou ben Hamed.	B 9/B 25 F B 10	id. Plantée dans l'axe d'un chabat. Limite naturelle suivant l'axe de ce chabat.
Oued Timerioun (domaine public). Ben Addour ben Ahmed et consorts.	B 11	Plantée dans l'axe d'un chabat et à 2 mètres de la limite des plus hautes eaux de l'oued Timerioun. Limite naturelle à 2 mètres des plus hautes eaux de l'oued Timerioun.
Ben Addou ben Ahmed et consorts. Domaine forestier (canton d'El-Hammam).	B 12 B 13 B 14/B 16 F B 15/B 17 F B 1/B 18 F	Plantée à 2 mètres de la limite des plus hautes eaux de l'oued Timerioun et dans l'axe du chabat El-Hammam. Limite naturelle suivant l'axe du chabat El-Hammam. Limite rectiligne.
Enclave du cimetière Sidi-Khal.		
Immeuble domanial n° 864 R. id. id. id. id.	B 16 B 17 B 18 B 19 B 16	Limite rectiligne. id. id. id. id.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 24 avril 1952.

Le Commissaire résident général,
GUILLAUME.

Fait à Rabat, le 20 rejev 1371 (15 avril 1952).

MOHAMED EL MOKRI.

Arrêté viziriel du 6 janvier 1953 (19 rebia II 1372) portant reconnaissance de la piste n° 1114 et fixant sa largeur d'emprise (région de Casablanca, territoire des Chaouia).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 30 juillet 1952 (7 kaada 1371) relatif à l'urbanisme ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est reconnue comme faisant partie du domaine public la piste désignée au tableau ci-après, dont le tracé est figuré par un liséré rouge sur les extraits de carte au 1/50.000° et au 1/200.000° annexés à l'original du présent arrêté, et sa largeur d'emprise est fixée ainsi qu'il suit :

NUMÉRO de la piste	DESIGNATION de la piste	LIMITES		LARGEUR d'emprise de part et d'autre de l'axe	
		Origine	Extrémité		
1114	Accès à la plage des Tamaris.	P.K. 19 + 000 de la route n° 130, de Casablanca à Azemmour.	Plage des Tamaris.	5 m.	5 m.

ART. 2. — Le directeur des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 19 rebia II 1372 (6 janvier 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 19 janvier 1953.

Le Commissaire résident général,
GUILLAUME.

Arrêté viziriel du 7 janvier 1953 (20 rebia II 1372) portant reconnaissance de la route n° 318 (embranchement de Tissa), entre les P.K. 14+228 et 28+760, et fixant sa largeur d'emprise.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 30 juillet 1952 (7 kaada 1371) relatif à l'urbanisme ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La route n° 318 (embranchement de Tissa), dont le tracé est figuré par un liséré rouge sur l'extrait de carte au 1/50.000° annexé à l'original du présent arrêté, est reconnue

comme faisant partie du domaine public, entre les P.K. 14+228 et 28+760, et sa largeur d'emprise est fixée ainsi qu'il suit :

NUMERO et désignation de la route	INDICATION des sections	LARGEUR d'emprise		LARGEUR d'emprise totale
		A droite de l'axe	A gauche de l'axe	
Route n° 318 (em- branchement de Tis- sa).	Du P.K. 14+228 au P.K. 28+760.	15 m.	15 m.	30 m.

ART. 2. — Le directeur des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 20 rebia II 1372 (7 janvier 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 19 janvier 1953.

Le Commissaire résident général,

GUILLAUME.

Arrêté viziriel du 12 janvier 1953 (25 rebia II 1372) portant reconnaissance de la route n° 513, de Marrakech à la vallée de l'Ourlka et prolongement au sud de l'Atlas, entre les P.K. 33+600 et 45+950, et fixant sa largeur d'emprise (Marrakech-Banlieue).

LE GRAND VIZIR.

Vu le dahir du 30 juillet 1952 (7 kaada 1371) relatif à l'urbanisme ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est reconnue comme faisant partie du domaine public, la route n° 513, de Marrakech à la vallée de l'Ourlka et prolongement au sud de l'Atlas, entre les P.K. 33+600 et 45+950. Sa largeur d'emprise est fixée conformément au tableau ci-après et à l'extrait de carte au 1/200.000^e annexé à l'original du présent arrêté :

LIMITES DES SECTIONS	LARGEUR D'EMPRISE de part et d'autre de l'axe		OBSERVATIONS
	Côté droit	Côté gauche	
Du P.K. 33+600 au P.K. 33+877	5 m. 60 4 m. 80 (1)	7 m. 50	(1) Côté droit : auberge Pinaud ; surface limitée par un alignement et une courbe (5 m. 60 de l'axe au P.K. 33+600, 4 m. 80 de l'axe au P.K. 33+877, soit sur 277 m. de longueur.
Du P.K. 33+877 au P.K. 36+315	7 m. 50	7 m. 50	
Du P.K. 36+315 au P.K. 36+465	15 m. 00	7 m. 50	
Du P.K. 36+465 au P.K. 36+655	15 m. 00	15 m. 00	
Du P.K. 36+655 au P.K. 38+580	7 m. 50	7 m. 50	
Du P.K. 38+580 au P.K. 38+916	15 m. 00	7 m. 50	
Du P.K. 38+916 au P.K. 42+500	15 m. 00	15 m. 00	
Du P.K. 42+500 au P.K. 42+665	15 m. 00	7 m. 50	
Du P.K. 42+665 au P.K. 44+000	7 m. 50	7 m. 50	
Du P.K. 44+000 au P.K. 44+225	15 m. 00	15 m. 00	
Du P.K. 44+225 au P.K. 44+431	4 m. 00	4 m. 00	
Du P.K. 44+431 au P.K. 44+650	15 m. 00	15 m. 00	Traversée du douar Arguin sur 206 m. de longueur.
Du P.K. 44+650 au P.K. 44+681	15 m. 00	5 m. 10 5 m. 90 (2)	(2) Côté gauche : rabbin Salomon ben Elhass ; surface en trapèze (5 m. 10 de l'axe au P.K. 44+650, et 5 m. 90 au P.K. 44+681, soit sur 31 m. de longueur).
Du P.K. 44+681 au P.K. 45+885	15 m. 00	15 m. 00	
Du P.K. 45+885 au P.K. 45+912	7 m. 50	15 m. 00	
Du P.K. 45+912 (3) au P.K. 45+958 (4)	15 m. 00	15 m. 00	(3) Début du radier sur l'assif N°Tazaza. (4) Fin du radier.

ART. 2. — Le directeur des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 29 janvier 1953.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Fait à Rabat, le 25 rebia II 1372 (12 janvier 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Arrêté résidentiel du 29 janvier 1953 modifiant l'organisation territoriale et administrative des régions d'Agadir et Casablanca.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ

A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,

Grand officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 15 février 1949 créant et organisant la région d'Agadir et les textes qui l'ont modifié et complété, notamment l'arrêté résidentiel du 16 juillet 1951 ;

Vu l'arrêté résidentiel du 12 décembre 1948 portant organisation territoriale et administrative de la région de Casablanca et les textes qui l'ont modifié et complété, notamment l'arrêté résidentiel du 8 novembre 1952,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 1^{er} janvier 1953, l'article 3 de l'arrêté résidentiel susvisé du 15 février 1949 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 3. — Le cercle d'Agadir-Banlieue comprend :

« a) Le bureau du cercle à Inczgane, centralisant les affaires politiques et administratives du cercle et contrôlant le pachalik « d'Agadir », les tribus Ksima et Mesguina.

« A ce bureau de cercle est rattaché le poste de contrôle civil « de Biougra, contrôlant la tribu Chtouka-de-la-Plaine ;

« b) L'annexe de contrôle civil des Oulad-Teïma, contrôlant la « tribu Haouara ;

« c) L'annexe de contrôle civil des Ida-Outanane ayant son siège « à Souk-el-Khemis-d'Imouzzèr des Ida-Outanane et contrôlant les « tribus Ahl-Tinekerte, Ifessassèn, Aouerga, Iberrouthèn, Aït-Ouaz-zoun, Aït-Ouanekrim. »

ART. 2. — L'arrêté résidentiel du 16 juillet 1952 portant modification de l'arrêté résidentiel du 15 février 1949 est abrogé.

ART. 3. — A dater du 1^{er} janvier 1953, le paragraphe d) de l'article 2 de l'arrêté résidentiel susvisé du 8 novembre 1952 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2. —

« d) La circonscription de contrôle civil de Sidi-Bennour, contrôlant les tribus Aounate, Oulad-Amrane, Oulad-Bouzerara-Nord « moins la fraction des Beni-Ameur, Oulad-Bouzerara-Sud.

« A cette circonscription est rattachée l'annexe de contrôle civil « d'El-Khemis-des-Zemamra, contrôlant les tribus Oulad-Amor-Rharbia et Oulad-Amor-Rhenadra. »

ART. 4. — Le paragraphe a) de l'article 2 de l'arrêté résidentiel susvisé du 8 novembre 1952 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2. —

« a) Le bureau du territoire à Mazagan, centralisant les affaires politiques et administratives du territoire et contrôlant les tribus « Oulad-Bouaziz-Nord, Oulad-Bouaziz-Centre, Oulad-Bouaziz-Sud et « Oulad-Frej-Chihob. » (La suite sans modification.)

Rabat, le 29 janvier 1953.

J. DE BLESSON.

Arrêté résidentiel du 29 janvier 1953 portant création d'une commission d'agrément des films cinématographiques.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ

A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,

Grand officier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 8 janvier 1944 créant un centre cinématographique marocain, tel qu'il a été complété par le dahir du 29 novembre 1949 ;

Vu l'arrêté résidentiel du 3 février 1944 relatif à l'organisation du centre cinématographique marocain, modifié par les arrêtés résidentiels des 3 février 1945 et 27 septembre 1947,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué une commission d'agrément des films cinématographiques chargée d'approuver ou de rejeter, après lecture, les scénarios de films dont la réalisation est proposée au Gouvernement du Protectorat, que ces films soient entrepris directement et financés entièrement par le centre cinématographique marocain, qu'ils soient financés en totalité ou en partie par les administrations et offices du Protectorat, qu'ils fassent simplement l'objet d'une demande de subvention ou de participation.

ART. 2. — Cette commission, convoquée à la diligence du directeur du centre cinématographique marocain, sera présidée par le chef du cabinet civil. Elle sera composée du conseiller du Gouvernement chérifien, des directeurs de l'intérieur et de l'information ou de leurs représentants, ainsi que du directeur du centre cinématographique marocain.

Rabat, le 29 janvier 1953.

J. DE BLESSON.

Autorisation d'exercer accordée à des architectes.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1953 a été autorisé, après avis du conseil supérieur de l'ordre, à exercer la profession d'architecte (circonscription du Nord, conseil régional de Rabat), M. Crivelli André, architecte, à Rabat.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1953 a été autorisé, après avis du conseil supérieur de l'ordre, à exercer la profession d'architecte (circonscription du Sud, conseil régional de Casablanca), M. Pugliese Cesare, architecte diplômé, à Casablanca.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 31 janvier 1953 approuvant une délibération de la commission municipale de Casablanca autorisant un échange immobilier sans soulte entre la ville de Casablanca et l'Etat chérifien.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 1^{er} juin 1922 relatif au statut municipal de la ville de Casablanca et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété, notamment son article 8 tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 22 mars 1948 ;

Vu la délibération de la commission municipale de Casablanca, lors de sa séance plénière du 28 octobre 1952 ;

Après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération de la commission municipale de Casablanca, en date du 28 octobre 1952, autorisant l'échange immobilier sans soulte défini ci-après entre la ville de Casablanca et l'Etat chérifien :

1^o La ville de Casablanca cède à l'Etat chérifien une parcelle de terrain du domaine privé municipal d'une superficie de quatre cent cinquante-six mètres carrés (456 mq.) environ, dite « Cuvier-

Ville 6 », objet du titre foncier n° 16908 C., sise à l'angle du boulevard de Bordeaux et de la rue Cuvier, au quartier Ouest, à Casablanca, telle qu'elle est figurée par une teinte bleue sur le plan n° 1 annexé à l'original du présent arrêté ;

2° L'Etat chérifien cède à la ville de Casablanca une parcelle de terrain d'une superficie de deux mille cent quatre mètres carrés (2.104 mq.) environ, à distraire du titre foncier n° 41677 C., sis au quartier Plateau-Extension, telle qu'elle est figurée par une teinte rouge sur le plan n° 2 annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Les autorités municipales de la ville de Casablanca sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 31 janvier 1953.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

MIRANDE.

Décision du directeur des finances du 23 janvier 1953 portant nomination des membres du comité consultatif des assurances privées.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 27 novembre 1941 relatif au comité consultatif des assurances privées modifié par les arrêtés des 12 juin 1947, 17 avril 1948 et 21 juillet 1951, notamment les articles premier et 2.

DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont nommés membres du comité consultatif des assurances privées pour l'année 1953 :

a) Au titre de représentants des sociétés d'assurances :

Titulaire : MM. Barbey ;	Suppléant : MM. Andrieux.
— Camus ;	— Arnal ;
— Domergue ;	— Sicot ;
— Gauchet ;	— Bodineau ;
— Kluger ;	— Fleureau ;
— Le Bourhis ;	— Calvat ;
— Loman ;	— Pierre Croze ;
— Naviliat ;	— de Sars ;
— Novella ;	— Lambert ;
— Ranque.	— Besancenot.

b) Au titre de représentants des agents généraux d'assurances :

Titulaire : M. Gambier. Suppléant : M. Solderman.

Rabat, le 23 janvier 1953.

E. LAMY.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Arrêté viziriel du 12 janvier 1953 (25 rebia II 1372) relatif à la désignation des agents chargés de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 mars 1950 (18 joumada I 1369) portant extension du régime de l'état civil institué par le dahir du 4 septembre

1915 (24 chaoual 1333) dans la zone française de l'Empire chérifien et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté viziriel du 3 avril 1950 (15 joumada II 1369) portant application du dahir précité du 8 mars 1950 (18 joumada I 1369),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires et agents dont les noms suivent sont désignés pour recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains :

SOM ET PRÉNOMS	QUALITE	SIÈGE du bureau de l'état civil
RÉGION DE RABAT. A compter du 18 juillet 1952. Boubekr ben Mohamed Hassaini	Secrétaire auxiliaire.	Salé (circonscription).
RÉGION DE MEKNÈS. A compter du 16 octobre 1952. M'Rani Brahim	Commis d'interpré- tariat auxiliaire.	Moulay-Bouazza (poste).
RÉGION DE FÈS. A compter du 1 ^{er} décembre 1951. Senhadji Mohamed Benamar	Commis d'interpré- tariat stagiaire.	Mezguitem (annexe).

ART. 2. — Les fonctionnaires et agents visés à l'article premier pourront recevoir en compensation des heures supplémentaires qu'ils seraient amenés à effectuer à ce titre, une indemnité forfaitaire mensuelle sur proposition des autorités compétentes, dont le taux maximum est fixé à 2.500 francs.

ART. 3. — Les autorités régionales et locales sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 25 rebia II 1372 (12 janvier 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 23 janvier 1953.

Le Commissaire résident général,

GUILLAUME.

Arrêté résidentiel du 10 novembre 1952
modifiant l'arrêté résidentiel du 12 juin 1942
formant statut du corps du contrôle civil.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le décret du 31 juillet 1913 portant création d'un corps du contrôle civil au Maroc ;

Vu l'arrêté résidentiel du 12 juin 1942 réglementant le statut du corps du contrôle civil au Maroc et les textes qui l'ont complété ou modifié ;

Vu l'arrêté résidentiel du 1^{er} septembre 1952 portant révision du classement hiérarchique de certains grades et emplois ;

Après s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté résidentiel susvisé du 12 juin 1942 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2. — Les contrôleurs civils chefs de région sont répartis en trois échelons affectés respectivement des indices suivants : 800, 780 et 750, le premier de ces indices, exceptionnel, étant réservé à un seul emploi. »

(La suite de l'article sans modification.)

ART. 2. — Le présent arrêté aura effet du 1^{er} janvier 1952.

Les contrôleurs civils chefs de région des 2^e et 1^{er} échelons, en fonction à cette date, seront reclassés respectivement aux 2^e et 1^{er} échelons du grade affectés des nouveaux indices, et conserveront l'ancienneté qu'ils avaient acquise.

Rabat, le 10 novembre 1952.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,

Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2095, du 19 décembre 1952, page 1673.

Arrêté résidentiel du 13 décembre 1952 portant statut des cadres techniques des municipalités.

ANNEXE.

Tableau de classement des agents du cadre particulier des techniciens des plans de villes et des travaux municipaux dans les cadres techniques des municipalités.

ANCIENNE HIÉRARCHIE	NOUVELLE HIÉRARCHIE	ANCIENNETÉ dans la classe de la nouvelle hiérarchie
Contrôleur principal des plans de villes ; Géomètre principal ; Contrôleur principal des plantations ;	Inspecteur (plans de villes, travaux municipaux, plantations) :	
<i>Au lieu de :</i>		
Hors classe :		
2 ^e échelon	2 ^e classe.	Maintien de l'ancienneté d'échelon.
<i>Lire :</i>		
Classe exceptionnelle	1 ^{re} classe.	Maintien de l'ancienneté de classe.
Hors classe :		
2 ^e échelon	2 ^e classe.	Maintien de l'ancienneté d'échelon.

(La suite sans modification.)

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 5 janvier 1953 ouvrant un concours pour cinq emplois de commis du service pénitentiaire chérifien.

LE DIRECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE,

Vu l'arrêté viziriel du 26 janvier 1924 portant réorganisation du service pénitentiaire et les arrêtés viziriels qui l'ont complété ou modifié ;

Vu l'arrêté du directeur des services de sécurité publique du 30 décembre 1948 fixant les conditions, les formes et le programme du concours pour l'emploi de commis des établissements pénitentiaires ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés dans les cadres mixtes des administrations publiques ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 relatif à l'accès des sujets marocains aux administrations publiques du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le nombre des emplois de commis mis au concours le lundi 27 avril 1953, à la direction des services de sécurité publique (administration pénitentiaire) à Rabat, est fixé à cinq.

Sur ces emplois, deux sont réservés aux Marocains et deux aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés. Toutefois, à défaut de candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951, les emplois mis au concours à ces titres seront attribués aux autres candidats classés en rang utile.

ART. 2. — La liste d'inscription, ouverte à la direction des services de sécurité publique (administration pénitentiaire), sera close le 27 mars 1953.

ART. 3. — Les candidats reçus seront appelés, dans l'ordre du classement, au fur et à mesure des nécessités du service.

Rabat, le 5 janvier 1953.

Pour le directeur des services
de sécurité publique et p.o.,

Le directeur adjoint,

VARLET.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de sous-lieutenant de port.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et notamment l'article 16, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 14 juin 1948 ;

Vu l'arrêté directorial du 1^{er} septembre 1948 fixant les conditions, les formes et le programme du concours pour l'accession à l'emploi de sous-lieutenant de port au Maroc ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat, modifié par le dahir du 8 mars 1950 ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour six emplois de sous-lieutenant de port au Maroc, dont quatre emplois réservés, sera organisé à Casablanca, le 4 mai 1953.

ART. 2. — Les emplois réservés se répartissent comme suit :

Deux emplois réservés aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 ;

Deux emplois réservés aux candidats marocains (dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950).

ART. 3. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établi une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis au concours sans pouvoir dépasser toutefois le quart de ce dernier nombre, soit deux emplois. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 4 avril 1953.

Rabat, le 9 janvier 1953.

GIRARD.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et notamment l'article 15, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 7 juillet 1947 ;

Vu l'arrêté directorial du 30 octobre 1950 fixant les conditions et le programme de l'examen professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat, modifié par le dahir du 8 mars 1950 ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen professionnel pour trois emplois d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc, dont deux emplois réservés, sera organisé à Rabat, le 18 mai 1953 et jours suivants.

ART. 2. — Le nombre des emplois réservés se répartit comme suit :

Un emploi réservé aux candidats bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947 ;

Un emploi réservé aux candidats marocains (application des dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950).

ART. 3. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établi une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis au concours sans pouvoir toutefois dépasser le quart de ce dernier nombre, soit un emploi. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 18 avril 1953.

Rabat, le 9 janvier 1953.

GIRARD.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et notamment l'article 15, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 7 juillet 1947 ;

Vu l'arrêté directorial du 4 août 1950 fixant les conditions et le programme du concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat, modifié par le dahir du 8 mars 1950 ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours direct pour six emplois d'ingénieur adjoint des travaux publics du Maroc, dont quatre emplois réservés, sera organisé à Rabat, le 8 juin 1953 et jours suivants.

ART. 2. — Le nombre des emplois réservés se répartit comme suit :

Deux emplois réservés aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 ;

Deux emplois réservés aux candidats marocains (dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950).

ART. 3. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établi une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis au concours sans pouvoir toutefois dépasser le quart de ce dernier nombre, soit deux emplois. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 8 mai 1953.

Rabat, le 9 janvier 1953.

GIRARD.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accèsion à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics du Maroc.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et notamment l'article 14, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 7 juillet 1947 ;

Vu l'arrêté directorial du 26 octobre 1949 fixant les conditions et le programme de l'examen professionnel pour l'emploi d'adjoint technique des travaux publics ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951 ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat, modifié par le dahir du 8 mars 1950,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen professionnel pour dix emplois d'adjoint technique des travaux publics du Maroc, dont cinq emplois réservés, sera organisé à Rabat, du 7 au 9 mai 1953.

ART. 2. — Les emplois réservés se répartissent comme suit :

Trois emplois réservés aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 ;

Deux emplois réservés aux candidats marocains (dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950).

ART. 3. — Au vu des résultats de l'examen professionnel et sur la proposition du jury, il pourra être établi une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis en compétition sans pouvoir toutefois dépasser le quart de ce dernier nombre. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 7 avril 1953.

Rabat, le 9 janvier 1953.

GIRARD.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'accèsion à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics du Maroc.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et notamment l'article 14, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 7 juillet 1947 ;

Vu l'arrêté directorial du 18 octobre 1949 fixant les conditions et le programme du concours direct pour l'accèsion à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics du Maroc ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951 ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat, modifié par le dahir du 8 mars 1950,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours direct pour dix-neuf emplois d'adjoint technique des travaux publics du Maroc, dont onze emplois réservés, sera organisé à Rabat, du 2 au 6 juin 1953.

ART. 2. — Le nombre des emplois réservés se répartit comme suit :

Six emplois réservés aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 ;

Cinq emplois réservés aux candidats marocains (application des dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950).

ART. 3. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établie une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis au concours sans pouvoir dépasser toutefois le quart de ce dernier nombre. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 2 mai 1953.

Rabat, le 9 janvier 1953.

GIRARD.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'emploi d'agent technique des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et notamment l'article 15, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 7 juillet 1947 ;

Vu l'arrêté directorial du 16 janvier 1950 fixant les conditions et le programme du concours direct pour l'emploi d'agent technique des travaux publics ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951 ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat, modifié par le dahir du 3 mars 1950,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours direct pour vingt-huit emplois d'agent technique des travaux publics, dont seize emplois réservés, sera organisé à Rabat, les 27 et 28 mai 1953.

ART. 2. — Le nombre des emplois réservés se répartit comme suit :

Neuf emplois réservés aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 ;

Sept emplois réservés aux candidats marocains (dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950).

ART. 3. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établie une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis au concours sans pouvoir toutefois dépasser le quart de ce dernier nombre. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 27 avril 1953.

Rabat, le 9 janvier 1953.

GIRARD.

Arrêté du directeur des travaux publics du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de conducteur de chantier des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et notamment l'article 18 bis, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 5 juillet 1950 ;

Vu l'arrêté directorial du 5 août 1950 fixant les conditions et le programme du concours pour l'emploi de conducteur de chantier des travaux publics ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951 ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat, modifié par le dahir du 8 mars 1950,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour dix-huit emplois de conducteur de chantier des travaux publics, dont onze emplois réservés, sera organisé le 11 mai 1953.

ART. 2. — Le nombre des emplois réservés se répartit comme suit :

Six emplois réservés aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 ;

Cinq emplois réservés aux candidats marocains (dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950).

ART. 3. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établi une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis au concours sans pouvoir dépasser toutefois le quart de ce dernier nombre. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 11 avril 1953.

Rabat, le 9 janvier 1953.

GIRARD.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Arrêté viziriel du 26 janvier 1953 (8 joumada I 1372) complétant l'arrêté viziriel du 13 mars 1947 (20 rebia II 1366) allouant une indemnité pour services spéciaux à certains vétérinaires-inspecteurs.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 13 mars 1947 (20 rebia II 1366) allouant une indemnité pour services spéciaux aux vétérinaires-inspecteurs du service de l'élevage remplissant les fonctions de vétérinaire municipal, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés viziriels du 5 octobre 1948 (1^{er} hijja 1367) et 10 février 1950 (21 rebia II 1369) ;

Sur la proposition du secrétaire général du Protectorat, après avis du directeur des finances, du directeur de l'agriculture et des forêts et du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les vétérinaires municipaux qui assurent, en dehors de leur service municipal, des fonctions pour le compte du service de l'élevage, peuvent bénéficier, à compter du 1^{er} janvier 1953, de l'indemnité pour services spéciaux dont le montant

a été fixé par l'arrêté viziriel susvisé du 13 mars 1947 (20 rebia II 1366) et les textes subséquents.

Fait à Rabat, le 8 joumada I 1372 (26 janvier 1953).

MOHAMED EL MOKRI,

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 janvier 1953.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. DE BLESSON.

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 6 janvier 1953 ouvrant un concours pour douze emplois d'ingénieur géomètre adjoint stagiaire.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 18 mai 1939 portant organisation du service topographique chérifien et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 29 septembre 1948 modifiant l'arrêté viziriel du 30 juillet 1945 fixant les traitements du personnel technique du service topographique chérifien ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 6 octobre 1950 portant réglementation sur l'organisation et la police des concours et examens organisés par les services relevant de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 décembre 1950 fixant les conditions, les formes et le programme du concours pour l'emploi d'ingénieur géomètre adjoint stagiaire du service topographique ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 fixant de nouvelles dispositions relatives au régime des emplois réservés aux Français et aux Marocains dans les cadres généraux des administrations publiques ;

Vu les dahirs des 14 mars 1939 et 8 mars 1950 fixant les conditions d'admission des sujets marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat et le régime qui leur sera appliqué dans le classement aux concours ou examens,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de douze ingénieurs géomètres adjoints stagiaires est ouvert à la direction de l'agriculture et des forêts (division de la conservation foncière et du service topographique) ; quatre emplois sont réservés aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 ; trois à des candidats marocains.

Si les résultats du concours laissent disponible tout ou partie des emplois réservés aux bénéficiaires du dahir susvisé du 23 janvier 1951, ces emplois seront attribués aux candidats venant en rang utile.

Les épreuves, exclusivement écrites, auront lieu simultanément à Rabat, Paris, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Lyon, Lille, Nancy, Alger, à partir du 21 avril 1953.

ART. 2. — Les demandes d'inscription devront parvenir à la direction de l'agriculture et des forêts (division de la conservation foncière et du service topographique) un mois avant la date du concours.

Rabat, le 6 janvier 1953.

FORESTIER.

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 16 janvier 1953 portant ouverture d'un examen professionnel pour cinq emplois d'adjoint technique du génie rural.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Vu l'arrêté viziriel du 20 décembre 1946 portant organisation du personnel du génie rural ;

Vu l'arrêté directorial du 6 octobre 1950 portant réglementation sur l'organisation et la police des concours et examens organisés par les services relevant de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts ;

Vu l'arrêté directorial du 10 mai 1951 fixant les matières et le programme de l'examen professionnel pour l'emploi d'adjoint technique du génie rural ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions d'admission des sujets marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat et les textes successifs qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 fixant de nouvelles dispositions relatives au régime des emplois réservés aux Français et aux Marocains dans les cadres généraux des administrations publiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen professionnel pour cinq emplois d'adjoint technique du génie rural sera ouvert à partir du 27 avril 1953 aux agents du génie rural, quel que soit leur mode de rémunération, justifiant au moins de trois années de services et autorisés à subir les épreuves par décision directoriale.

ART. 2. — Un emploi est réservé aux bénéficiaires du dahir susvisé du 23 janvier 1951 relatif au régime des emplois réservés aux Français et aux Marocains dans les cadres généraux des administrations publiques. Un autre emploi est réservé aux candidats marocains.

ART. 3. — Les demandes d'inscription devront parvenir à la direction de l'agriculture et des forêts (service de la mise en valeur et du génie rural) à Rabat, avant le 27 mars 1952, dernier délai.

Rabat, le 16 janvier 1953.

Le directeur de l'agriculture
et des forêts p.i.,

GILOT.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 16 janvier 1953 complétant l'arrêté du 9 avril 1951 indiquant les conditions de diplômes ou de titres nécessaires aux candidats pouvant être nommés à la 5^e classe des adjoints de santé diplômés d'Etat, complété par l'arrêté du 17 juin 1952.

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 formant statut du personnel de la santé et de l'hygiène publiques, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 20 juillet 1950, notamment son article 26 B ;

Vu l'arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 9 avril 1951 indiquant les conditions de diplômes ou de titres nécessaires aux candidats pouvant être nommés à la 5^e classe des adjoints de santé diplômés d'Etat, complété par l'arrêté du 17 juin 1952 ;

Après approbation du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article unique de l'arrêté susvisé du 9 avril 1951 est complété ainsi qu'il suit :

« Diplôme d'infirmière du sanatorium Félix-Mangini (Hauteville) ;

« Diplôme de l'école supérieure de biochimie et biologie (Paris). »

Rabat, le 16 janvier 1953.

G. SICAULT.

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Arrêté viziriel du 26 janvier 1953 (8 jourmada I 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 25 mars 1946 (21 rebia II 1365) relatif aux indemnités allouées aux personnels de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 25 mars 1946 (21 rebia II 1365) relatif aux indemnités allouées aux personnels de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones ;

Sur la proposition du secrétaire général du Protectorat, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 25 mars 1946 (21 rebia II 1365) est modifié ainsi qu'il suit :

« TABLEAU N° 1.

« Indemnités de connaissances spéciales.

GRADES OU FONCTIONS	TAUX DE L'INDEMNITÉ	OBSERVATIONS
Indemnité de technicité à certaines catégories de personnel des centres de chèques postaux :		
a) Agents titulaires participant effectivement aux travaux de comptabilité mécanique ;	1.600 francs par mois.	A compter du 1 ^{er} janvier 1952.
b) Agents auxiliaires exerçant les fonctions d'agent d'exploitation et participant effectivement aux travaux de comptabilité mécanique.	600, 1.000 ou 1.600 francs par mois.	Attribuée en fonction des aptitudes des intéressés et de la qualité des services rendus, sans que le nombre des auxiliaires au taux de 1.600 francs puisse dépasser le tiers du nombre total d'auxiliaires, de temporaires et d'interimaires employés dans le centre de chèques.

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 1^{er} janvier 1952.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 janvier 1953.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. DE BLESSON.

Fait à Rabat, le 8 jourmada I 1372 (26 janvier 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 17 décembre 1952 modifiant l'arrêté du 15 avril 1947 allouant des majorations de salaire aux personnels temporaire, intérimaire et de main-d'œuvre exceptionnelle.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 16 avril 1947 autorisant l'allocation au personnel auxiliaire et au personnel temporaire et intérimaire de

l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones de certaines indemnités prévues pour le personnel titulaire ;

Vu l'arrêté du 15 avril 1947 allouant des majorations de salaires aux personnels temporaire, intérimaire et de main-d'œuvre exceptionnelle, et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau de l'article premier de l'arrêté susvisé du 15 avril 1947 est modifié ainsi qu'il suit :

NATURE DES TRAVAUX	TAUX DES MAJORATIONS		DATE D'EFFET
	Ouvriers temporaires numérotés et de M.O.E. des 6 ^e , 7 ^e , 8 ^e et 9 ^e catégories	Autres agents et ouvriers	
Indemnités de connaissances spéciales. Agents ou ouvriers affectés : Indemnités de technicité à certaines catégories de personnel des centres de chèques postaux ; Agents temporaires et intérimaires exerçant les fonctions d'agent d'exploitation et participant effectivement aux travaux de comptabilité mécanique (par mois).		600, 1.000 ou 1.600 francs par mois selon les aptitudes et la qualité des services rendus par les intéressés.	1 ^{er} janvier 1952.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 1^{er} janvier 1952.

Rabat, le 17 décembre 1952.

PERNOT.

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de dessinateurs.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 8 juillet 1920 portant organisation du personnel d'exécution de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du Maroc, et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 8 mars 1950 modifiant le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions d'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat et le régime qui leur sera applicable dans les classements aux concours et examens ;

Vu l'arrêté du 23 avril 1949 déterminant les conditions de recrutement des dessinateurs stagiaires de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones ;

Considérant qu'à l'occasion du concours du 12 mai 1952, un emploi réservé aux candidats marocains n'a pas été attribué,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de dessinateurs est prévu à Rabat, pour le 4 mai 1953.

ART. 2. — Le nombre des emplois mis au concours est fixé à quatre. Sur ces quatre emplois un est réservé aux candidats marocains, qui peuvent également concourir pour les emplois qui ne leur sont pas réservés.

Le nombre des admissions sera éventuellement augmenté du chiffre des candidats classés derniers ex æquo moins un.

ART. 3. — La date de clôture des listes de candidatures est fixée au 19 mars 1953, au soir.

Rabat, le 9 janvier 1953.

PERNOT.

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents d'exploitation.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 8 juillet 1920 portant organisation du personnel d'exécution de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 fixant de nouvelles dispositions relatives au régime des emplois réservés aux Français et aux Marocains dans les cadres généraux des administrations publiques ;

Vu le dahir du 8 mars 1950 modifiant le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions d'admission des Marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat et le régime qui leur sera applicable dans les classements aux concours et examens ;

Vu l'arrêté du 8 août 1945 fixant les conditions de recrutement et de nomination des agents d'exploitation masculins et féminins, et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement d'agents d'exploitation masculins et féminins aura lieu à Rabat et, éventuellement, dans d'autres villes du Maroc, les 17 et 18 mai 1953.

ART. 2. — Le nombre des emplois mis au concours est fixé à cent soixante :

a) Cent vingt de ces emplois sont destinés aux candidats masculins, dont quarante réservés aux ressortissants de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre et vingt réservés aux candidats marocains ; ces mêmes candidats peuvent également concourir pour les emplois qui ne leur sont pas réservés ;

b) Quarante de ces emplois sont destinés aux candidats féminins, dont treize réservés aux ressortissants de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

Si les résultats du concours laissent disponible une partie des emplois dans l'une des catégories a) et b) susvisées, ces emplois pourront être attribués aux candidats de l'autre catégorie classés en rang utile, sauf application des dispositions du dahir susvisé du 8 mars 1950.

Le nombre des admissions pourra éventuellement être augmenté du chiffre des candidats classés derniers ex æquo moins un.

ART. 3. — La date de clôture des listes de candidatures est fixée au 19 mars 1953, au soir.

Rabat, le 9 janvier 1953.

PERNOT.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Par arrêté résidentiel du 23 janvier 1953 les sous-directeurs des administrations centrales marocaines dont les noms suivent, appartenant au corps des administrateurs civils de la présidence du conseil, en service au Maroc, sont nommés pour ordre, dans la hiérarchie d'administration centrale chérifienne prévue par l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948 dans les conditions ci-après indiquées :

NOM ET PRENOMS	GRADE ET CLASSE	DATE D'EFFET de la mesure (traitement et ancienneté)
MM. Burdin Marc...	Chef de service adjoint de classe exceptionnelle.	1 ^{er} janvier 1952.
Chagueau Roger	id.	id.

Les intéressés dont la situation fonctionnelle dans les cadres de l'administration chérifienne demeure inchangée, pourront bénéficier, à compter de la date d'effet de leurs promotions, d'un traitement de base correspondant à leurs grade et classe dans la nouvelle hiérarchie d'administration centrale chérifienne au cas où ce traitement de base se trouverait être supérieur à celui qui leur a été servi depuis cette date.

Par arrêté résidentiel du 23 janvier 1953 les administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc, dont les noms suivent, sont promus dans la hiérarchie d'administration centrale chérifienne prévue par l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948, conformément au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS	GRADE ET CLASSE	DATE D'EFFET de la mesure (traitement et ancienneté)
MM. Hamet Charles.	Chef de service adjoint de 3 ^e classe.	1 ^{er} janvier 1952.
Lusinchi François	id.	id.
Racine Jacques.	id.	1 ^{er} mars 1952.
Huchard Yves..	id.	1 ^{er} septembre 1952.
Derrouch André.	id.	id.
Guilhot Robert.	Chef de bureau de 3 ^e cl.	1 ^{er} mai 1952
Barrouquère Pierre.	id.	31 décembre 1952.

Par arrêté résidentiel du 26 janvier 1953 l'administrateur civil du secrétariat d'État aux finances (affaires économiques) en service au Maroc, dont le nom suit, bénéficie dans la hiérarchie d'administration centrale chérifienne prévue par l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948, de l'avancement de classe ci-après :

NOM ET PRENOMS	GRADE ET CLASSE	DATE D'EFFET de la mesure (traitement et ancienneté)
M. Gantier Jean....	Chef de bureau de 3 ^e cl.	21 août 1952.

Est nommée, après concours, *secrétaire sténodactylographe*, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1952, reclassée au 2^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 15 décembre 1950 (bonification d'ancienneté : 4 ans 15 jours), et promue *secrétaire sténodactylographe*, 3^e échelon du 15 décembre 1952 : M^{me} Broissand Simone, sténodactylographe temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

Est nommée, après concours, *sténodactylographe de 7^e classe* du 1^{er} mai 1952 et reclassée au même grade à la même date, avec ancienneté du 20 novembre 1951 (bonification d'ancienneté : 1 an 5 mois 11 jours) : M^{me} Bousquet Monique, sténodactylographe temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

Est nommée, après concours, *dame employée de 7^e classe* du 1^{er} mai 1952, reclassée au même grade, à la même date, avec ancienneté du 1^{er} mars 1950 (bonification d'ancienneté : 2 ans 2 mois), et nommée *dame employée de 6^e classe* du 1^{er} septembre 1952 : M^{me} Bourdot Odette, dame employée temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

Est nommée, après concours, *dactylographe*, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1952 et reclassée au 3^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 27 décembre 1951 (bonification d'ancienneté : 6 ans 4 mois 3 jours) : M^{lle} Valle Marie-Louise, dactylographe temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

Est nommée, en application de l'arrêté viziriel du 15 mai 1951, *sténodactylographe de 7^e classe* du 1^{er} mai 1952 et reclassée *sténodactylographe de 6^e classe* à la même date, avec ancienneté du 4 décembre 1951 (bonification d'ancienneté : 4 ans 4 mois 26 jours) : M^{me} Mondet Jeannine, sténodactylographe temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

Est nommée, après concours, *dame employée de 7^e classe* du 1^{er} mai 1952, *dame employée de 5^e classe* à la même date, avec ancienneté du 22 juillet 1949 (bonification d'ancienneté : 8 ans 9 mois 8 jours), reclassée, en application de l'arrêté viziriel du 7 octobre 1946, *dame employée de 4^e classe* à la même date, avec la même ancienneté, et nommée *dame employée de 3^e classe* à la même date : M^{me} Morati Léona, dame employée de complément. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

Est nommée, après concours, *dame employée de 7^e classe* du 1^{er} mai 1952, *dame employée de 5^e classe* à la même date, avec ancienneté du 21 juin 1950 (bonification d'ancienneté : 7 ans 10 mois 9 jours), reclassée, en application de l'arrêté viziriel du 7 octobre 1946, *dame employée de 4^e classe* à la même date, avec la même ancienneté, et nommée *dame employée de 3^e classe* du 21 décembre 1952 : M^{me} Jarry Lola, dactylographe auxiliaire (5^e catégorie). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

Est nommée, après concours, *dactylographe*, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1952, reclassée au 2^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 5 août 1949 (bonification d'ancienneté : 5 ans 8 mois 26 jours), et nommée *dactylographe*, 3^e échelon à la même date : M^{me} Béraud Jeanne, *dactylographe* temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 décembre 1952.)

*
* *

JUSTICE FRANÇAISE.

L'ancienneté de M. Durand André, commis de 3^e classe, est reportée du 25 août 1951 au 2 septembre 1950 (bonification pour services militaires : 11 mois 23 jours). (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 5 décembre 1952.)

Est nommé, après examen professionnel *secrétaire-greffier adjoint de 5^e classe* du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 8 mai 1951 (bonification pour services militaires : 5 ans 6 mois 23 jours) : M. Carrière Antoine, commis principal de 3^e classe. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 4 décembre 1952.)

Sont nommés, après examen professionnel, *secrétaires-greffiers de 7^e classe* du 1^{er} janvier 1953 et reclassés à la même date :

Secrétaires-greffiers de 6^e classe :

Avec ancienneté du 17 mars 1951 (bonification pour services militaires : 3 ans 9 mois 14 jours) : M. Soleilhavoup Alain ;

Avec ancienneté du 24 juillet 1951 (bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois 7 jours) : M. Louisadat Prosper ;

Avec ancienneté du 6 janvier 1952 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 25 jours) : M. Esnault François ;

Avec ancienneté du 21 mars 1952 (bonification pour services militaires : 2 ans 9 mois 10 jours) : M. Sampiéri Antoine ;

Avec ancienneté du 13 juin 1952 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois 18 jours) : M. Berviller Léon ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 (bonification pour services militaires : 2 ans 1 mois) : M. Léonetti Léandre ;

Secrétaires-greffiers de 7^e classe :

Avec ancienneté du 24 mars 1951 (bonification pour services militaires : 1 an 9 mois 7 jours) : M. Mantéi Antoine ;

Avec ancienneté du 5 janvier 1952 (bonification pour services militaires : 11 mois 26 jours) : M. Bordes Jacques ;

Sans ancienneté : MM. Blanc Roger, Huet Maurice et Gardiès Gaston,

secrétaires-greffiers adjoints.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel du 22 décembre 1952.)

*
* *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Est nommé *secrétaire administratif de municipalité de 1^{re} classe* (1^{er} échelon) du 1^{er} juin 1952 : M. Colomer Jean, *secrétaire administratif de 2^e classe* (6^e échelon). (Arrêté directorial du 20 janvier 1953.)

Est nommé, dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels du Maroc, *sergent stagiaire* du 13 septembre 1952 : M. Kotwica Jean. (Arrêté directorial du 20 janvier 1953.)

Sont reclassés dans le cadre des secrétaires administratifs de municipalité :

Secrétaire administratif de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 7 juin 1948 (bonification pour services militaires : 6 ans 6 mois 24 jours), et nommé *secrétaire administratif de 2^e classe* (4^e échelon) du 1^{er} juillet 1950 et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1952 : M. Bigot Pierre ;

Secrétaire administratif de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 8 novembre 1949 (bonification pour services militaires : 5 ans 1 mois 23 jours), et nommé *secrétaire administratif de 2^e classe* (4^e échelon) du 1^{er} décembre 1951 : M. Nemoz Michel. (Arrêtés directoriaux du 20 janvier 1953.)

Sont nommés, après concours :

Commis stagiaires du 1^{er} novembre 1952 : MM. Ahmed Benaïssa, Flicourt Christian, Hadjij Mahi, Micaelli Jean, Mohamed ben Miloud, Raye Claude, Roy Roland et Sebire Jean. (Arrêtés directoriaux des 17 et 19 décembre 1952.)

Sont nommées, après concours, du 1^{er} mai 1952 :

Sténodactylographe de 7^e classe, reclassée à la 6^e classe de son grade à la même date, avec ancienneté du 15 avril 1950 (bonification d'ancienneté : 6 ans 13 jours), et promue à la 5^e classe du 15 octobre 1952 : M^{me} Martinengo Simone, *sténodactylographe* temporaire ;

Dactylographe, 1^{er} échelon, reclassée au 4^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 16 mars 1949 (bonification d'ancienneté : 9 ans 5 mois 14 jours), et promue au 5^e échelon du 1^{er} mai 1952 : M^{me} Brunetti Jacqueline, *dactylographe* auxiliaire ;

Dactylographe, 1^{er} échelon et reclassée au 4^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} juin 1950 (bonification d'ancienneté : 7 ans 11 mois) : M^{me} Suzzarini Lucette, *dactylographe* de complément ;

Dactylographe, 1^{er} échelon, reclassée au 2^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949 (bonification d'ancienneté : 5 ans 11 mois), et promue au 3^e échelon du 1^{er} juillet 1952 : M^{me} Borra Marie-Louise ;

Dactylographe, 1^{er} échelon, reclassée au 1^{er} échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 29 décembre 1949 (bonification d'ancienneté : 2 ans 4 mois 1 jour), et promue au 2^e échelon du 29 août 1952 : M^{me} Arnouilh Andrée ;

Dactylographe, 1^{er} échelon et reclassée au 2^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 25 juin 1950 (bonification d'ancienneté : 4 ans 11 mois 6 jours) : M^{me} Derlon Paule,

dactylographes temporaires ;

Dame employée de 7^e classe, reclassée à la 7^e classe de son grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} mai 1949 (bonification d'ancienneté : 3 ans), et promue à la 6^e classe du 1^{er} mai 1952 : M^{me} Foutoul Hélène, *dame employée* temporaire.

(Arrêtés directoriaux des 19 et 26 décembre 1952, 5, 12 et 21 janvier 1953.)

Est nommée, après concours, *sténodactylographe de 7^e classe* du 1^{er} mai 1952 et reclassée à la 1^{re} classe de son grade à la même date, avec ancienneté du 4 juillet 1948 (bonification d'ancienneté : 19 ans 9 mois 27 jours) : M^{me} Bartoli Germaine, *dactylographe*, 8^e échelon. (Arrêté directorial du 26 décembre 1952 rapportant l'arrêté directorial du 3 septembre 1952.)

Sont titularisés et reclassés :

Interprète de 3^e classe du 29 septembre 1951 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 21 jours) : M. Darier André, *interprète stagiaire* ;

Du 1^{er} décembre 1951 :

Commis de 2^e classe, avec ancienneté du 12 décembre 1949, et *commis de 1^{re} classe* du 12 juin 1952 (bonification pour services militaires : 5 ans 5 mois 19 jours) : M. Mondoloni Jean ;

Commis de 2^e classe, avec ancienneté du 23 novembre 1949, et *commis de 1^{re} classe* du 23 mai 1952 (bonification pour services militaires : 5 ans 6 mois 7 jours) : M. Romanacce Marc, *commis stagiaires.*

(Arrêtés directoriaux des 8 et 17 décembre 1952.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1951 : M. Bahi Larbi ben Ali, balayeur temporaire. (Arrêté directorial du 24 octobre 1952.)

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont recrutés en qualité de :

Gardiens de la paix stagiaires :

Du 16 juillet 1952 : M. Mohamed ben Kassem ben Mouiss ;

Du 28 septembre 1952 : M. Tabourot Jules-André ;

Du 1^{er} octobre 1952 : MM. Navarette Louis et Velez Jean ;

Agent spécial expéditionnaire du 1^{er} juin 1952 : M. Cocordan Pierre.

Est nommé *officier de paix* de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953 : M. Mas Gabriel, brigadier-chef de 1^{re} classe.

Sont titularisés et reclassés :

Gardien de la paix de 1^{re} classe du 26 décembre 1950, avec ancienneté du 19 avril 1950. (bonification pour services militaires : 5 ans 8 mois 7 jours) : M. Kebir ben Brahim ben Lahsen ;

Gardien de la paix de 2^e classe du 13 novembre 1950, avec ancienneté du 13 mai 1949 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 mois) : M. Bouramdah ou Houssine ou Ahmed ;

Gardien de la paix de 3^e classe du 23 novembre 1952, avec ancienneté du 23 novembre 1951 : M. Ahmed ben Abdessalam ben Haj Mohammed,

gardiens de la paix stagiaires.

Sont incorporés dans la police d'Etat, par permutation, et rayés des cadres de la police marocaine du 1^{er} novembre 1952 : MM. Anquine François, inspecteur hors classe, et Barberat Joseph, gardien de la paix hors classe.

Sont incorporés dans les cadres de la police marocaine, par permutation, du 1^{er} novembre 1952 : MM. Christofol Henri, inspecteur hors classe, et Maffre Henri, gardien de la paix hors classe, de la police d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 5 et 26 juillet, 14, 15, 20 et 21 octobre, 14 novembre, 9, 18 et 29 décembre 1952.)

DIRECTION DES FINANCES.

Est nommé, pour ordre, sous-chef de bureau de 1^{re} classe (indice 410) du 16 novembre 1952 : M. Lemaire Jean, administrateur civil de 3^e classe (4^e échelon), en service détaché. (Arrêté résidentiel du 22 décembre 1952.)

Est remis d'office à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de la direction des finances du 1^{er} janvier 1953 : M. Répécaud Pierre, inspecteur adjoint de 3^e classe de l'enregistrement et du timbre. (Arrêté directorial du 23 décembre 1952.)

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Est nommé *ingénieur adjoint des travaux publics* de 4^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juin 1952 : M. Burner Charles, admis au concours d'ingénieur adjoint des travaux publics des colonies. (Arrêté directorial du 12 décembre 1952.)

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Est nommé *conservateur adjoint* de 2^e classe du 1^{er} octobre 1952, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950 : M. Poitevin de Fontguyon Xavier, contrôleur principal de classe exceptionnelle de la conservation foncière. (Arrêté directorial du 29 décembre 1952.)

Est nommé *ingénieur-élève des services agricoles* du 15 octobre 1952 : M. Roderer Patrice, ingénieur agronome. (Arrêté directorial du 15 novembre 1952.)

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sont nommés :

Professeur certifié (cadre unique, 5^e échelon) du 1^{er} octobre 1952, avec 4 mois 27 jours d'ancienneté : M. Roulleaux Marcel ;

Professeur certifié (cadre unique, 1^{er} échelon) du 29 octobre 1952 : M. Chicanne Jean-Louis ;

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} octobre 1952, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{lle} Bernard Maud ;

Instituteurs de 6^e classe du cadre particulier du 1^{er} janvier 1952 : MM. Hugues Georges et Harrat Mohamed ;

Instituteur stagiaire du 1^{er} octobre 1952 : M. Russo Charles ;

Assistante maternelle de 6^e classe du 1^{er} janvier 1953, avec 1 an d'ancienneté : M^{me} Acezat Claudine ;

Aide-météorologiste de 8^e classe du 21 octobre 1952 : M^{lle} Silvant Claude.

Est nommée *maîtresse d'éducation physique* de 3^e classe du 1^{er} octobre 1945, avec 9 mois d'ancienneté, rangée *maîtresse d'éducation physique* de 2^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945, promue à la 1^{re} classe de son grade du 1^{er} janvier 1948, rangée au 5^e échelon du cadre normal de son grade du 1^{er} janvier 1949, avec 2 ans 6 mois d'ancienneté, et promue au 6^e échelon de son grade du 1^{er} novembre 1949 : M^{lle} Escriva Marcelle.

(Arrêtés directoriaux des 4 février, 3 juillet, 25 et 26 novembre, 10 et 24 décembre 1952, 5 et 13 janvier 1953.)

Est promu *mouderrès* de 5^e classe du 1^{er} décembre 1949, avec 9 mois d'ancienneté : M. Bachir ben Mohammed ben Kabbaj. (Arrêté directorial du 3 janvier 1953.)

Sont reclassés :

Professeurs licenciés, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1952 :

Avec 3 ans 5 mois 6 jours d'ancienneté : M^{me} Laget Madeleine ;

Avec 2 ans d'ancienneté : M^{lle} Sogno Collette ;

Répétiteurs surveillants de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} janvier 1952 :

Avec 6 ans 11 mois d'ancienneté : M. Minguez René ;

Avec 3 ans 8 mois 9 jours d'ancienneté : M. Bérini Jean ;

Maître de travaux manuels de 5^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} octobre 1950, avec 8 ans 5 mois 4 jours d'ancienneté : M. Mouzer Raymond.

(Arrêtés directoriaux des 22 et 30 décembre 1952 et 3 janvier 1953.)

Sont nommés :

Professeur certifié (4^e échelon, cadre unique) du 1^{er} octobre 1952, avec 3 ans 6 mois d'ancienneté : M^{me} Lhuillier Marie-Louise ;

Professeur licencié, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1952, avec 1 an 4 mois 5 jours d'ancienneté : M^{lle} Quinchez Bernadette ;

Répétitrice surveillante de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} décembre 1952 : M^{me} Kergosien Renée ;

Institutrice de 3^e classe du 1^{er} novembre 1952, avec 4 ans 2 mois 10 jours d'ancienneté : M^{me} Barland Hélène ;

Institutrice stagiaire du cadre particulier du 1^{er} octobre 1952 :
M^{me} Leclerc Jeanine ;

Mouderrès stagiaire des classes primaires du 1^{er} octobre 1952 :
M. Soussi Abdeslem ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} novembre 1952 : M. Vitry Jean ;

Chaouch de 5^e classe du 12 avril 1951 : M. Ayoubi Driss.
(Arrêtés directoriaux des 8 juillet, 28 août, 10 et 27 novembre, 10, 15 et 23 décembre 1952 et 3 janvier 1953.)

Sont reclassés :

Répétiteur surveillant de 5^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} octobre 1952, avec 2 ans 3 mois 5 jours d'ancienneté : M. Combes Georges ;

Répétitrice surveillante de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} janvier 1950, avec 1 an 2 mois 20 jours d'ancienneté, rangée au même grade du 1^{er} octobre 1952, avec 2 ans 20 jours d'ancienneté : M^{me} Mème Colette ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} juin 1952, avec 6 ans 6 mois 27 jours d'ancienneté : M. Monsillon Émile ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} octobre 1951, avec 2 ans d'ancienneté, rangé au même grade du 9 octobre 1952, avec 3 ans 8 jours d'ancienneté : M. Bouisset Marcel ;

Instituteur de 5^e classe (cadre particulier) du 1^{er} janvier 1952, avec 2 ans 2 mois d'ancienneté : M. Smahi Chaïb ;

Instituteur de 6^e classe du 8 octobre 1952, avec 11 mois 18 jours d'ancienneté : M. Boudier Guy.

(Arrêtés directoriaux des 8, 12 et 24 décembre 1952.)

Est réintégrée *institutrice de 6^e classe* du 1^{er} octobre 1952, avec 1 an 7 mois 7 jours d'ancienneté : M^{me} Servin Suzanne. (Arrêté directorial du 27 novembre 1952.)

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de la direction de l'instruction publique du 1^{er} octobre 1952 : M. Montel Camille, instituteur hors classe. (Arrêté directorial du 16 décembre 1952.)

Est rapporté l'arrêté portant nomination de M^{me} Aimetti Paule en qualité d'institutrice stagiaire du cadre particulier à compter du 1^{er} octobre 1952. (Arrêté directorial du 24 décembre 1952.)

Sont pérennisés dans leurs fonctions et prennent le titre de *professeurs de cours complémentaire* du 1^{er} janvier 1953, les institutrices et instituteurs dont les noms suivent : M^{me} Peureux Colette ; M. Marseille René ; M^{me} Macé Hélène ; MM. Meulien Paul et Edel Robert. (Arrêtés directoriaux du 14 janvier 1953.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Du 1^{er} janvier 1950 :

Agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon, avec 2 ans 7 mois d'ancienneté : M^{me} Bussereau Claire ;

Agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon, avec 8 mois d'ancienneté : M. Conus Luc ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon, avec 2 ans 8 mois d'ancienneté : M. Zanni Lahsen ;

Du 1^{er} janvier 1951 :

Agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon, avec 2 ans 4 mois d'ancienneté : M^{me} Baillette Augustine ;

Agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon, avec 2 ans 1 mois d'ancienneté : M^{me} Pérez Pilar ;

Chaouch de 5^e classe, avec 6 mois d'ancienneté : M. El Ksabi Ali.

(Arrêtés directoriaux des 8 et 26 décembre 1952.)

Sont titularisés et nommés :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie et rangé au 4^e échelon de son grade du 1^{er} janvier 1950, avec 1 an 8 mois d'ancienneté : M. Slimani Driss ;

Sous-agent public de 2^e catégorie et rangé au 2^e échelon de son grade du 1^{er} janvier 1950, avec 2 ans 9 mois 15 jours d'ancienneté : M. Dahdouh ben Abdesslem Abdelkader ;

Sous-agent public de 2^e catégorie et rangé au 3^e échelon de son grade du 1^{er} janvier 1950, avec 3 ans 4 mois d'ancienneté : M. Nkhila Mohanned.

(Arrêtés directoriaux des 8 et 17 décembre 1952 et 3 janvier 1953.)

*
* *

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Est reclassé *adjoint de santé de 4^e classe* (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 25 novembre 1949 (bonification pour services militaires légal et de guerre : 4 ans 5 mois 6 jours : M. Alcade Antoine, adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État). (Arrêté directorial du 1^{er} novembre 1952.)

Est nommé, pour ordre, *médecin de 1^{re} classe* (cadre des médecins de la santé publique et de la famille) du 1^{er} novembre 1952 : M. Mercier André, médecin adjoint de 1^{re} classe (cadre métropolitain). (Arrêté directorial du 18 décembre 1952.)

Est recruté en qualité de *médecin stagiaire* du 9 décembre 1952 : M. Montlahuc Alain. (Arrêté directorial du 15 décembre 1952.)

Sont nommés *adjoints de santé de 5^e classe* (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} novembre 1952 : M. Paly André ;

Du 1^{er} décembre 1952 : M. Demange Raymond,

adjoints de santé temporaires, non diplômés d'État.

(Arrêtés directoriaux du 19 décembre 1952.)

Sont recrutés en qualité d'*adjoints de santé de 5^e classe* (cadre des diplômés d'État) :

Du 10 octobre 1952 : M^{me} Gaborieau Michelle ;

Du 9 décembre 1952 : M. Cruel Michel et M^{me} Cruel Marie.

(Arrêtés directoriaux des 20 octobre et 15 décembre 1952.)

Est nommée, après concours, *dactylographe, 1^{er} échelon* et reclassée au 3^e échelon du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952 : M^{me} Seguin Raymonde, dame employée auxiliaire de 5^e catégorie.

Est nommée, après concours, *dactylographe, 1^{er} échelon* du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 20 juin 1951 : M^{me} Herrero Christiane, agent occasionnel.

Sont nommées, après concours, *dames employées de 7^e classe* du 1^{er} novembre 1952 et reclassées à la même date :

Dame employée de 3^e classe, avec ancienneté du 8 décembre 1951 : M^{me} Carrara Yvonne, dame employée auxiliaire de 5^e catégorie, 6^e classe ;

Dame employée de 6^e classe, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951 : M^{me} Léonetti Suzanne, dame employée temporaire ;

Dame employée de 6^e classe, avec ancienneté du 4 septembre 1951 : M^{me} Pasquier Lysette, sténodactylographe temporaire.

Sont nommées, après concours, *dames employées de 7^e classe* du 1^{er} novembre 1952 :

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1951 : M^{me} Brun Edith, agent occasionnel ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951 : M^{me} Ruf Ginette, dame employée temporaire ;

Avec ancienneté du 9 juillet 1952 : M^{lle} Romero Antoinette, agent occasionnel.

(Arrêtés directoriaux des 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1952.)

Est incorporée dans le cadre des assistantes sociales, en qualité d'*assistante sociale de 2^e classe* du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 15 mars 1950 : M^{lle} Lays Yvonne, adjointe de santé de 3^e classe (cadre des diplômées d'Etat). (Arrêté directorial du 3 décembre 1952.)

Est titularisée et nommée *assistante sociale de 6^e classe* du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1947, et reclassée à la 5^e classe à la même date, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950 : M^{lle} Coussin Mariannick, assistante sociale stagiaire, (Arrêté directorial du 3 décembre 1952.)

Est recrutée en qualité d'*assistante sociale de 6^e classe* du 15 décembre 1952 : M^{lle} Buffa Janine. (Arrêté directorial du 22 décembre 1952.)

*
* *

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Sont nommés :

Contrôleur, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et promu au 4^e échelon du 1^{er} janvier 1951 et au 5^e échelon du 21 décembre 1952 : M. Mohamed ben Ahmed ben Abdelouahad Bouayed ;

Contrôleur, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1951 et promu au 4^e échelon du 11 avril 1951 : M^{me} Provost Huguette ;

Contrôleur, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et promu au 3^e échelon du 1^{er} janvier 1951 et au 4^e échelon du 21 octobre 1951 : M. Mohamed ben M'Hamed Triki ;

Contrôleur, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1948 et promu au 2^e échelon du 1^{er} décembre 1951 et au 3^e échelon du 21 septembre 1952 : M. Antomarchi Ange ;

Contrôleur, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1948 et promu au 2^e échelon du 1^{er} décembre 1951 : M^{me} Mary Marie-Louise.

(Arrêtés directoriaux du 1^{er} décembre 1952.)

Est réintégré agent d'exploitation, 4^e échelon du 17 novembre 1952 : M. Bonneval Joseph, en disponibilité. (Arrêté directorial du 20 décembre 1952.)

Sont promus :

Chefs d'équipe :

2^e échelon du 11 juillet 1951 : M. Didelle Rémy ;

5^e échelon du 11 octobre 1952 : M. Martin Louis ;

6^e échelon du 1^{er} juin 1952 : M. Engster Jean ;

8^e échelon du 26 juillet 1952 : M. Ruidavets Etienne ;

Contremaitre, 1^{er} échelon du 11 mai 1952 : M. Zucchi Angelo ;

Maitre ouvrier d'Etat, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1952 : M. Ximènes Raphaël ;

Agent des installations, 6^e échelon du 21 juillet 1952 : M. Montero Pierre ;

Agents des lignes conducteurs automobiles :

2^e échelon du 6 janvier 1953 : M. Garcia François ;

7^e échelon du 6 mai 1951 : M. Gulli Georges ;

Agent des lignes, 5^e échelon du 21 novembre 1952 : M. Galvan François ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon du 26 août 1952 : M. Mohamed ben Allal ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon du 1^{er} juillet 1952 : M. Mohamed ben Taieb.

(Arrêtés directoriaux des 27 novembre, 6, 8, 12 et 13 décembre 1952.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 31 octobre 1952 : M. Bruyère Marius, chef de section du service des lignes, 2^e échelon, en service détaché. (Arrêté directorial du 30 octobre 1952.)

Sont nommés, après concours, *facteurs stagiaires :*

Du 1^{er} avril 1952 : M. Mehdi ben Ahmed ben Allal ;

Du 1^{er} juillet 1952 : M. Ouzzine Mustapha.

Sont promus :

Facteur-chef, 8^e échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. Messaoudi ben Hadj ;

Facteurs :

3^e échelon du 1^{er} janvier 1951 : M. Benchetrit Achir ;

6^e échelon :

Du 11 octobre 1951 : M. Boukharide Mohamed ;

Du 6 janvier 1952 : M. Alla Slimane ;

Du 16 juillet 1952 : M. Abdelkader ben Lakhdar ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon du 1^{er} janvier 1952 : M. Ahmed ben Taieb.

(Arrêtés directoriaux des 6, 10 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1952.)

Sont promus *agents administratifs des émissions arabes :*

3^e échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. El Honsali Abdelhafid ;

1^{er} échelon du 21 novembre 1952 : M. Mohamed ben Hamida.

(Arrêtés directoriaux du 2 décembre 1952.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie :

1^{er} échelon du 1^{er} juin 1949 et promu au 2^e échelon du 1^{er} décembre 1949 et au 3^e échelon du 1^{er} juin 1952 : M. Elberri Abdennbi, ouvrier des lignes ;

2^e échelon du 1^{er} janvier 1949 et promu au 3^e échelon du 1^{er} février 1951 : M. Lhassèn ben Radi, surveillant des lignes ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie :

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1949 et promu au 2^e échelon du 1^{er} mai 1949 et au 3^e échelon du 1^{er} novembre 1951 : M. Haj ben Kaddour, homme de service ;

1^{er} échelon du 1^{er} mai 1949 et promu au 2^e échelon du 1^{er} décembre 1949 et au 3^e échelon du 1^{er} septembre 1952 : M. Driss ben Akka, homme de service.

(Arrêtés directoriaux des 15 et 16 septembre 1952.)

Sont titularisés et nommés *sous-agents publics de 2^e catégorie* :

1^{er} échelon du 1^{er} juin 1949 et promu au 2^e échelon du 1^{er} octobre 1950 : M. Mohamed ben Sellam ben Mohamed ;

1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1950 et promu au 2^e échelon du 1^{er} mars 1952 : M. Chagdaoui Mohamed ou Ali,

distributeurs ruraux cavaliers.

(Arrêtés directoriaux des 18 septembre et 6 novembre 1952.)

Honorariat.

Est nommé *directeur adjoint honoraire* des administrations centrales du Protectorat : M. Toulouse Henri, directeur adjoint, chef de la division des régies financières. (Arrêté résidentiel du 27 janvier 1953).

Admission à la retraite.

M. Dumas Pierre, secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon) de la direction des finances, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} janvier 1953. (Arrêté directorial du 15 décembre 1952.)

M. Diaz André, inspecteur de police hors classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des services de sécurité publique du 1^{er} janvier 1953. (Arrêté directorial du 9 décembre 1952.)

M. Pillorget Gaston, agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} janvier 1953. (Arrêté directorial du 2 janvier 1953.)

Résultats de concours et d'examens.

Concours pour l'emploi d'agent technique stagiaire du service des métiers et arts marocains.

Sessions des 14, 15 et 16 janvier 1953.

Candidats admis (ordre de mérite) : M^{lle} Alengry Denise, MM. Abdelkamel Zebdi, Vinson Guy, M^{lle} Gangloff Marie-Louise et M^{me} Gaignaire Paule.

Concours du 8 janvier 1953 pour l'emploi de sténodactylographe de la direction de l'agriculture et des forêts.

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{me} Favreau Hélène et M^{lle} Gil Huguette.

Liste complémentaire : M^{lle} Ohayon Suzanne.

Concours du 7 janvier 1953 pour l'emploi de dactylographe de la direction de l'agriculture et des forêts.

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Sebach Germaine, Aumaitre Rolande (bénéficiaire du dahir du 23 jan-

vier 1951), Cléry Marie, Hennig Marie-Antoinette, Moulis Lucienne, Bargach Simone, Villemeur Claude, Bernhard Andrée, Sulanyi Colette, Sauvanet Suzanne, Troupel Marcelle, Fabre Andrée, Graner Marcelle, Bichieray Josette, Guiderdoni Sophie, Saury Denise, Rièrre Yvette, Corolleur Lucienne, Martinez Fernande, Bathelier Marie-Jeanne, Lascoux Ghislaine, Audren Lucie, Taïb Suzanne, Saumière Marie-Rose, Ohayon Alice, Fréchingues Rose, Amiel Jeanine, Erzerzer Elise, Boyeldieu d'Auvigny Régine, Kalfon Juliette, Casoli René, Vagnon Henriette, Atlas Georgette, Rimokh Esther, Pottier Huguette.

Liste complémentaire : M^{mes} ou M^{lles} Leca Sacre-Marie, Bessueille Yvonne, Gago Simone, Isard Yvette et Enca Hélène.

Concours du 7 janvier 1953 pour l'emploi de dame employée de la direction de l'agriculture et des forêts.

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Ode Aimée, Thézier Paule, Bontrond Yvette, de Witte Marie-Louise, Chard Hutchinson Emilienne, Revel Marie-Jeanne, Garin Josyane, Coulomb Albine, Morizot Madeleine, Giraud Adèle, Hahn Marguerite, Tognini Marie-Françoise, Louvet Georgette, Bouénos Flory, Lhéritier Régine.

Liste complémentaire : M^{mes} ou M^{lles} Jouvart Eliane, Sandamiani Marie, Blanchard Gisèle, Leccia Claire, Lahary Yvette, Agostini Yvonne, Pagnon Lucienne et Sandamiani Louise.

Concours pour l'emploi de sténodactylographe de la direction de l'instruction publique du 20 décembre 1952.

Candidates reçues (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Coufourrier Marie-Louise, Bringuier Liliane, Leper Jeanne, Salmon Solange et Lasry Renée.

Concours pour l'emploi de dactylographe de la direction de l'instruction publique du 19 décembre 1952.

Candidates reçues (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Roux Jeanine, Carreno Christiane, Dubuisson Marie-Anne, Berloux Gisèle, Sanagheal Denise, Fontaine Odette, Boué-Bigne Denise, Benzakine Mireille, Dallas Marie-Rose, Martin Clotilde, Ricard Marguerite et Poiret Henriette.

Concours pour l'emploi de dame employée de la direction de l'instruction publique du 19 décembre 1952.

Candidates reçues (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Sauze Andrée, Delvoye Fernande, Masia Micheline, Gay Geneviève ; ex æquo : Mathieu Huguette et Bondier Gilberte ; Franchi Augusta, Gandon Jacqueline, Sarda Yvette, Cerdan Ginette, Santarelli Marie-Rose, Tourner Thérèse ; ex æquo : Eliot Lucienne et Galland Claudine ; ex æquo : Hoquigay Hélène et Thiel Claude ; ex æquo : Fumaroli Nicole et Barzotti Maguy ; Martinez Joséphine ; ex æquo : Weiss Gabrielle et Foulonneau Micheline ; ex æquo : Linon Léonce et Collinet Ginette ; ex æquo : Castets Simone et Paoletti Huguette ; Opagiste Gabrielle.

Concours pour l'emploi de contrôleur des installations électromécaniques de l'Office chérifien des P.T.T.

Premier concours des 23 et 25 octobre 1952 et 3 janvier 1953.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Grandjean Jacques, Ollier Gaston, Delgyer Christian, Secci Antoine, Chabanette Ray-

mond, Renoux Pierre, Riclet Yves, Porcher Michel, Roux René et Prunet Raoul.

Deuxième concours des 24 et 25 octobre 1952 et 3 janvier 1953.

Candidats admis : néant.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 5 FÉVRIER 1953. — *Supplément à l'impôt des patentes* : Casablanca-Nord, rôle spécial 101 de 1953 ; Beauséjour, rôle spécial 2 de 1953 ; circonscription de Meknès-Banlieue, rôle spécial 1 de 1953 ; Rabat-Nord, rôle spécial 2 de 1953 ; Meknès-Médina, rôle spécial 2 de 1953.

LE 10 FÉVRIER 1953. — *Supplément à l'impôt des patentes* : Azemmour, rôle 1 de 1952 ; centre et circonscription de Benahmed, rôle 2 de 1952 ; Casablanca-Centre, rôle 3 de 1952 (6 bis) ; Casablanca-Mâarif, rôle 12 de 1951 ; Casablanca-Banlieue, rôle 2 de 1952 ; Casablanca-Ouest, rôles 2 de 1952 (10), 3 de 1952 (10) ; Casablanca-Sud, rôles 2 de 1952 (7), rôle 3 de 1952 (10 bis) ; circonscription d'Ifrane, rôle 3 de 1952 (2) ; Demnate, rôle 1 de 1952 ; Fès-Médina, rôle 2 de 1952 ; Boujad, rôle 2 de 1952 ; Marrakech-Médina, rôle 2 de 1952 ; Mazagan-Banlieue, rôle 2 de 1952 ; Meknès-Médina, rôle 5 de 1952 ; centre et circonscription de Fkih-Bensalah, rôle 2 de 1952 ; centre et annexe de Dar-Ould-Zidouh, rôle 2 de 1952 ; Oued-Zem, rôle 2 de 1952 ; Petitjean, rôle 2 de 1952 ; circonscription de Safi-Banlieue, rôle 2 de 1952 ; Ahermoumou, rôle 1 de 1952 ; centre et circonscription de Sidi-Bennour, rôle 2 de 1952.

Patentes : Port-Lyautey, 9^e émission 1950 ; Marrakech-Médina, 2^e émission 1952 ; Souk-el-Arba, 2^e émission 1952 ; Casablanca-Ouest, 2^e émission 1952 (8) ; Sidi-Slimane, 3^e émission 1952 ; Casablanca-Banlieue, 5^e émission 1952 ; Agadir, 6^e émission 1952 ; circonscription de Port-Lyautey-Banlieue, 2^e émission 1952 ; cercle de Tiznit, 2^e émission 1952 ; Petitjean, 5^e émission 1950 ; Benahmed, 3^e émission 1951 ; Marrakech-Guéliz, 7^e émission 1951, 4^e émission 1952 ; Meknès-Ville nouvelle, 5^e émission 1952 ; Fès-Médina, 5^e émission 1951 ; Casablanca-Ouest, 6^e émission 1951 ; Agadir, 5^e émission 1952 ; Marrakech-Médina, 3^e émission 1951 ; Souk-el-Arba, 7^e émission 1950 ; cercle d'Agadir-Banlieue, 4^e émission 1951 ; Petitjean, 3^e émission 1952 ; Taroudannt, 2^e émission 1951.

Taxe d'habitation : Marrakech-Médina, 3^e émission 1951, 2^e émission 1952 ; Casablanca-Ouest, 6^e émission 1951 (9), 2^e émission 1952 (8) ; Port-Lyautey, 9^e émission 1950.

Taxe urbaine : Benahmed, 2^e émission 1952 ; El-Aïoun, 2^e émission 1952.

Taxe de compensation familiale : Safi, 3^e émission 1951 ; Casablanca-Ouest, 5^e émission 1951, 9^e émission 1950.

Complément à la taxe de compensation familiale : centre et circonscription d'El-Hajeb, rôle 2 de 1952 ; Port-Lyautey, rôle 2 de 1952.

Prélèvement sur les traitements et salaires : cercle de Berkane, rôle 2 de 1951 ; Marrakech-Médina, rôle 5 de 1950.

Le chef du service des perceptions,
M. BOISSY.

Avis de l'Office marocain des changes n° 600 relatif à l'importation et l'exportation par les voyageurs en provenance ou à destination de l'étranger de pièces de monnaie et billets de banque français ou étrangers.

Le présent avis a pour objet de faire connaître les tolérances accordées à compter du 15 janvier 1953 par l'Office marocain des changes en ce qui concerne l'importation et l'exportation par les voyageurs en provenance ou à destination de l'étranger, de pièces de monnaie et billets de banque français ou étrangers :

1^o L'importation des pièces de monnaie (pièces d'or exclues) et des billets de banque émis par un institut d'émission de la zone franc et libellés en francs (francs métropolitains, francs C.F.A. ou francs C.F.P.) est libre.

L'exportation des pièces de monnaie et billets de banque de cette nature est limitée à 10.000 francs (francs métropolitains, francs C.F.A. ou francs C.F.P.) par personne.

Toutefois, les voyageurs à destination finale de Tanger ou transitant par Tanger peuvent exporter des pièces de monnaie et des billets de banque émis par un institut de la zone franc jusqu'à concurrence de 50.000 francs ;

2^o L'importation des pièces de monnaie (pièces d'or exclues) et des billets de banque étrangers est autorisée sans limitation de montant.

Rabat, le 12 janvier 1953.

Le directeur
de l'Office marocain des changes,
BROSSARD.

Avis de l'Office marocain des changes n° 601 relatif au règlement financier des exportations de marchandises de la zone française du Maroc à destination de Cuba.

En application de l'accord franco-cubain du 5 septembre 1952, les exportations de marchandises de la zone française du Maroc à destination de Cuba, réalisées en exécution de contrats conclus depuis le 5 septembre 1952, peuvent, à l'initiative de la Banque nationale de Cuba, et quel que soit le mode de règlement envisagé sur le titre d'exportation, être réglées en francs français par le débit du compte ouvert sur les livres de la Banque de France au nom de la Banque nationale de Cuba, sous l'intitulé « Banque nationale de Cuba — Accord de 1952 ». Ces dispositions sont applicables au paiement des frais accessoires et, en particulier, des frets dus à des compagnies françaises de navigation.

Si le contrat est stipulé en dollars des États-Unis, la conversion en francs est effectuée sur la base du cours de référence du dollar des États-Unis.

Si le contrat est exprimé dans une monnaie tierce, la contre-valeur en dollars des États-Unis du montant en cause est préalablement établie sur la base du cours vendeur de la monnaie considérée pratiqué à La Havane le jour du règlement ; la conversion des dollars en francs est ensuite réalisée dans les conditions visées à l'alinéa qui précède.

Les exportations de la zone française du Maroc à destination de Cuba, dont le règlement financier intervient selon les modalités prévues ci-dessus, ouvrent droit au bénéfice des comptes E.F.A.C. dans les mêmes conditions que les exportations à destination de la zone dollar. En conséquence, le pourcentage d'inscription est fixé à 25 % et les francs correspondants sont portés par la banque domiciliatrice au crédit d'un compte E.F.A.C. « francs libres ».

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux exportations de marchandises françaises à destination de Cuba réalisées en compensation d'achats de cigares et de tabacs cubains.

Rabat, le 12 janvier 1953.

Le directeur
de l'Office marocain des changes,
BROSSARD.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel et les tribunaux du Maroc, pour l'année 1953, en vertu des dispositions des articles 45 et 46 du dahir du 12 août 1913 sur la procédure civile et du dahir du 17 octobre 1923 (délibération de l'assemblée générale de la cour d'appel du 9 décembre 1952).

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Affaires commerciales.		
Casablanca.	MM. Abrie René	Directeur de la Société nord-africaine d'expertise (estimation des dommages), rue Magellan.
id.	Bernard Auguste	Courtier, 28, rue Clemenceau, à Casablanca, A. 29-80.
id.	Bouveret Marcel	58, rue Coli (textiles), à Casablanca, A. 13-29.
id.	Caspar Pierre	Boulevard du Colonel-Scall, à Casablanca (industrie alimentaire et laitière).
id.	Colias Charles	Commissaire d'avaries, rue du Poitou, à Fedala, 2-60.
id.	Froissart Édouard	(Cuir et peaux), 1, rue de Thionville.
id.	Heinis Alfred	86, rue Blaise-Pascal, à Casablanca (horlogerie et bijouterie).
id.	Hombberger Gustave	12, rue Molière, à Casablanca (cuirs et peaux), A. 19-14.
id.	Jorro J.-Baptiste	235, avenue Mers-Sultan, à Casablanca (crin végétal).
id.	Laporte René-Charles	31, rue de Rome.
id.	Loznéanu André	70, rue Prom, à Casablanca, A. 24-70.
id.	Méquinion Jean	Courtier assermenté, 2, rue Guynemer, T. 257-32.
id.	Mounier Hugues	67, rue Gallieni, à Casablanca (bijouterie, pierres fines), A. 51-19.
id.	Narbonne Raymond	Import-export, rue du Consulat-de-France, n° 8, à Casablanca, A. 35-47.
id.	Nègre Guy	Contrôleur de collecte (laines, cuirs, peaux), 28, rue Burger, à Casablanca.
id.	Pinard Émile-Etienne	(Tissus), 9, rue de Varsovie, T. 0303-29.
id.	Ploix de Rotrou Gérard	Import-export, 47, rue de l'Amiral-Courbet, à Casablanca, T. 287-94.
id.	Salomon-Dumont Henri	Courtier, 107, boulevard de la Résistance-Française, T. 404-81.
id.	Théret Paul	Représentant de commerce, 58, rue de Saint-Dié, à Casablanca (céréales), A. 10-97.
id.	Vaillant André	Inspecteur de l'O.C.E. en retraite, 11, avenue Mangin, à Casablanca (conserves), A. 32-67.
id.	Vignoud Jean	Maison Templier, 118, boulevard de la Gare, à Casablanca (bijouterie-horlogerie), A. 09-25.
Fès.	Barraux Léon	52, avenue de France, à Fès, 26-29.
id.	Germain Antoine	Chambre de commerce, à Fès (avaries de marchandises), 28-32.
id.	Pierre Octave	Secrétaire général du Syndicat d'initiative, 15, rue Guynemer (sociétés, commerce de nouveautés).
Marrakech.	Tiry Bernard	(Conserves), 12, rue de Marrakech, Safi.
Oujda.	Lequenne Georges	Boulevard de Sidi-Yahia (textiles).
id.	Leroy André	Directeur du Comptoir métallurgique.
Rabat.	Benayoun Jacob	Boulevard Petitjean, à Port-Lyautey, 1-92.
Affaires Immobilières (loyers, expropriations).		
Casablanca.	MM. Bréchet Charles	Général en retraite, 187, boulevard Joffre.
id.	Celu Charles	Inspecteur des domaines en retraite, 67, rue Gallieni, à Casablanca, A. 50-20.
id.	Châtelet Henri	Receveur de l'enregistrement en retraite, 24, rue Gallieni, à Casablanca, A. 33-80.
id.	Delarue Georges	Lieutenant-colonel du génie en retraite, 25, rue Bouardel, à Casablanca.
id.	Devaux Léon	Officier en retraite, 26, rue des Lilas, à Casablanca.
id.	Giannoni Laurent	Commissaire de police en retraite, 10, rue Lesseps.
id.	Herpin Lucien	Ancien huissier à Paris, 116, rue Franchet-d'Esperey, à Casablanca.
id.	Lafuente Henri	7, rue Louis-David, à Casablanca, B. 06-95.
id.	Lapierre Stéphane	18, avenue Poeymirau, à Casablanca, 07-48.
id.	Lemarié Marcel	Contrôleur principal honoraire de la conservation foncière, 34, rue du Languedoc, à Casablanca.
id.	Marinacce Joseph	Ingénieur topographe en retraite, rue Hersent, à Fedala.
id.	Mialon Lucien	4, rue d'Amiens, à Casablanca.
id.	Onteniente Daniel	Contrôleur principal des domaines en retraite, 39, rue de Toul.
id.	Perdriau Édouard	Ingénieur des travaux publics en retraite, 12, rue de Constantinople, à Casablanca (bâtiment, génie rural).
id.	Renaudin Georges	Architecte D.P.L.G., 15, avenue Jules-Ferry, à Casablanca, A. 43-08.
id.	Vielly Gaston	Ingénieur de l'école spéciale des travaux publics de Paris, 8, rue Chanzy.
id.	Zighéra Samuel	Ingénieur des arts et métiers, 9, rue Berthelot, à Casablanca, A. 50-38.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Affaires immobilières (loyers, expropriations) (suite).		
Fès.	MM. Odinot Paul	Rue de la Croix-Rouge, à Fès (Batha), 32-92.
Marrakech.	Dedieu Pierre	Contrôleur central des impôts en retraite, avenue de Marrakech, à Safi.
Rabat.	Carré Julien	Inspecteur principal des domaines en retraite, immeuble Tramini, rue d'Aunis, à Rabat, 57-04.
id.	Crépin Roger	Ingénieur du génie agricole, 9, rue du Maine, à Rabat.
id.	Darmenton Maurice	Magistrat en retraite, rue Florian (Orangers).
id.	Jouannet Gabriel	Colonel en retraite, 16, avenue de Meknès.
id.	Knaub Georges	Inspecteur de l'enregistrement honoraire, 11, rue Gambetta, à Rabat.
id.	Pauty Edmond	Architecte D.P.L.G., 4, rue Alexandre-I ^{er} -de-Yougoslavie, à Rabat, 63-72.
id.	Peloux Jean	Inspecteur des domaines honoraire, 27, rue Branly, à Rabat.
id.	de Villars Jean	Contrôleur civil en retraite, 5, rue d'Anjou, T. 34-66.
Meknès.	Besnier René	Ingénieur, 4, rue d'Arles, à Meknès.
Affaires maritimes.		
Casablanca.	MM. Aillet Barthélemy	65, avenue Poeymirau, Casablanca, A. 21-43.
id.	Andren Victor	Capitaine de corvette en retraite, 34, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Bidon Ange	Capitaine d'armement, 28, rue des Palmiers (Oasis), à Casablanca.
id.	Blanc Francisque	Ingénieur, 12, rue Branly, A. 219-74.
id.	Boissonade Henri	Capitaine au long cours en retraite, rue de la Pyramide (face rue de Vouziers).
id.	Calas Jean	Capitaine de frégate en retraite, 141, avenue d'Amade, Casablanca.
id.	Calmettes François	Inspecteur du Bureau Véritas, 1, place Mirabeau, A. 242-45.
id.	Chenu Louis	Courtier, 7, rue des Colonies, Casablanca, A. 11-07.
id.	Chuisano Félicien	Capitaine au long cours, 1, rue de Lucerne, Casablanca.
id.	Colias Charles	Commissaire d'avaries, rue du Poitou, Fedala, 2-60.
id.	Combrade Georges	Pilote du port, Casablanca, A. 14-76.
id.	Cointrel Marcel	Officier mécanicien (armement à la pêche et conserves de poissons), 7, rue Lapébie.
id.	Croze Albert	Commissaire d'avaries maritimes, 2, rue Prom, Casablanca, A. 06-21.
id.	Duret Robert	Agent général de la Compagnie Paquet, 349, boulevard de la Gare, Casablanca.
id.	Filliatreau Louis	Capitaine de port, 18, rue de Terves, Casablanca.
id.	Félici Toussaint	Pilote de port, 16, rue de Namur, Casablanca, B. 08-26.
id.	Gervais Léon	Commissaire en chef de la marine en retraite, 145, avenue d'Amade, Casablanca, T. 270-90.
id.	Goujard Robert	44, boulevard de la Gare, Casablanca, (marine, aviation, autocars).
id.	Grisson Marie-François	Capitaine de frégate en retraite, 161, avenue d'Amade, à Casablanca (électricité, radio).
id.	Ihuél Edmond	12, rue Branly, à Casablanca (cabinet de M. Blanc).
id.	Lebrun Jean	Commandant du port de Casablanca en retraite, 64, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca.
id.	Le Floch Louis	Contre-amiral en retraite, 161, avenue d'Amade, Casablanca.
id.	Le Marrec André	Mécanicien de la flotte en retraite, 3, rue de Champigny, Casablanca.
id.	Leroi Agricol	Ingénieur mécanicien principal de la marine en retraite, A. 19-74 (automobiles, mécanique industrielle).
id.	Lesieutre Léon	Directeur de la Société de remorquage, quai Paul-Chaix, Casablanca, A. 30-20.
id.	Loisel Clément	Capitaine de vaisseau en retraite, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, Casablanca.
id.	Mongelli Guillaume	Dispacheur, rue de Beauvais, T. 443-41.
id.	Montagne Auguste	Ancien commandant du port de Rabat, 36, rue Adam, à Casablanca.
id.	Ploix de Rotrou Gérard	Commissaire d'avaries, 47, rue de l'Amiral-Courbet, à Casablanca, T. 287-94.
id.	Portelier Jean	6, rue Corneille, Casablanca, A. 58-08.
id.	Prunier Frédéric	Constats d'avaries, 9, rue de Cholet, A. 27-32.
id.	Rimbaud Félix	Ingénieur des arts et métiers, 12, rue de Tours, Casablanca.
id.	Robert Pierre	72, rue Georges-Mercié, Casablanca.
id.	Salomon-Dumont Henri	Courtier, 107, boulevard de la Résistance-Française, T. 404-81.
id.	Tillie Jean	Ingénieur de la marine nationale, 175, boulevard d'Anfa, Casablanca.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Affaires maritimes (suite).		
Casablanca.	MM. Vilon Joseph	Assurances maritimes, 34, boulevard de la Gare, Casablanca.
id.	Vittu de Kerraoul Pierre	Capitaine de frégate en retraite, 2, rue Clos-de-Provence, Casablanca.
Marrakech.	Baudin Eugène	A Safi (douanes).
id.	Castellin Albert	A Safi.
id.	Jouet Pierre	A Safi.
Rabat.	Lemasson Paul	Capitaine de corvette de réserve, rue Albert-1 ^{er} , Port-Lyautey.
id.	Le Trocquer François	Capitaine de marine marchande, 8, boulevard Moulay-Youssef, à Port-Lyautey.
id.	Mosca Jean	Capitaine au long cours, Mehdia.
id.	Pelletier Doisy Louis	Officier de marine en retraite, 18, avenue de France, à Rabat.
id.	Nouvel de La Flèche Joseph	Contre-amiral en retraite, kilomètre 2, route des Zaër, Rabat.
Agriculture et agronomie.		
Casablanca.	MM. Amicux Henri	2, rue Monge, à Casablanca (chimie et industrie agricole), A. 03-94.
id.	Bode Léon	Ingénieur oenologue, 221, boulevard de la Gare, à Casablanca (fertilisation du sol).
id.	Bolze Louis	Ingénieur agricole (Grignon) (élevage, pépinières, graines), rue Lalande, villa « La Sarroise », à Casablanca.
id.	Borot Jean	Agriculteur-apiculteur, rue Dumont-d'Urville, à Casablanca, A. 58-84.
id.	Buffin Paul	93, route de Camp-Boulhaut, à Casablanca.
id.	Droz Henri	Ingénieur de l'Institut agricole d'Algérie, 12, rue La Pérouse, à Casablanca, A. 58-27.
id.	Gay Maurice	Ingénieur agronome, 16, rue de Madrid, à Casablanca, A. 16-44.
id.	Hames Roger	Ingénieur horticole, 337, boulevard de la Gare.
id.	Harlé Pierre	Inspecteur général des eaux et forêts honoraire, 2, boulevard Jouffroy, à Casablanca, T. 283-26.
id.	Homburger Gustave	12, rue Molière, à Casablanca, A. 19-14.
id.	Lecomte Pierre	Ingénieur agronome, 72, rue Savorgnan-de-Brazza, à Casablanca, A. 31-77.
id.	Maestrati Jean	Agriculteur, 2, rue de Vesles, à Casablanca.
id.	Maine Maurice	Ingénieur agricole E.N.G., 247, route de Camp-Boulhaut, à Casablanca, B. 04-85.
id.	Maury Norbert	Inspecteur du Paysanat, 13, rue Denfert-Rochereau.
id.	Mengin Jean	Ingénieur agricole (Fribourg), 12, place Bel-Air, à Casablanca.
id.	Meunissier Édouard	Ingénieur agricole, 3, rue de la Mutualité, à Casablanca, A. 09-41.
id.	Monet Alexandre	Institut agricole de Nancy (laiterie), 13, rue du Lieutenant-Bergé, à Casablanca.
id.	Morel Jean	Ingénieur agronome, 6, rue Monge (engrais, produits laitiers, fruits).
id.	Noury Charles	Inspecteur d'agriculture en retraite, 38, rue Charles-Lebrun, à Casablanca.
id.	Ray Nicolas	Administrateur de sociétés, 4, rue Jean-Bonin, à Casablanca, A. 22-39.
id.	Richard Léon	Agriculteur, 162, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Rocher Paul	Ingénieur agricole, 28, rue Prom, à Casablanca (vins), A. 35-43.
id.	Vivier-Lorenz Guy	Ingénieur agronome, 25, rue Prom, à Casablanca.
Fès.	Faroul André	Ingénieur agricole, à Sidi-Jelil.
id.	Gigonzac Jean-Joseph	Ingénieur horticole, station expérimentale fruitière, 29-20.
id.	Noetinger Charles	Colon, à Oued-Amlil, Taza.
id.	Percy du Sert Félix	Colon, à Douiyét, Fès-banlieue.
id.	Pillon Jean	Ingénieur agricole, à M'Jara, Dar-el-Oulad.
id.	Robert Georges	Colon à Douiyét, Fès-banlieue.
id.	Sladkov Nicolas	Immeuble de l'Urbaine, à Fès (hydraulique).
Marrakech.	Moreau Pierre	Colon, à Ouanina-Mesfoua, et avenue Bab-Doukkala, à Marrakech.
id.	Tiry Bernard	Ingénieur agronome, 13, rue de Marrakech, à Safi.
Meknès.	Abdéra Jean	Ingénieur agricole, colon à Tifrit (Meknès).
id.	Ambrosini Pierre	Domaine du Bel-Air, à El-Hajeb.
id.	Berthaut Marcel	Ingénieur agricole, Meknès-Plaisance (agriculture, élevage).
id.	Delavigne Pierre	Ingénieur agronome, 43, avenue Mézergues, Meknès.
id.	Desnier Jean	5, rue Berthelot, Meknès.
id.	Hénon Pierre	Ingénieur agricole, 5, rue de Nantes, Meknès.
id.	Jouanneau Raymond	Ingénieur (école de Tunis), 11, rue Victor-Hugo, à Meknès.
id.	Leddert Henri	Ingénieur (agronomie coloniale), Ait-Yazem, contrôle civil d'El-Hajeb.
id.	Marcilly Jean	Ingénieur agricole, Société coopérative vinicole de Meknès.
Oujda.	Cigliana Léon	Rue du Général-Moinier, à Oujda (viticulture, maraîchage, élevage).

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Agriculture et agronomie (suite).		
Oujda.	MM. Faure-Dutcy Gérard	Contrôleur de l'O.C.E. en retraite, à Berkane.
Rabat.	Barral Pierre	Rue de la République, maison Vita, à Rabat (agriculture, horticulture), 38-89.
id.	Bey-Rozet Léopold	Inspecteur principal de l'agriculture en retraite, 12, rue Branly, à Rabat (horticulture, arboriculture), 36-68.
id.	Brétegnier Michel	Ingénieur agricole, avenue d'Arras, à Port-Lyautey, 3-24.
id.	Buffa Jean	Ingénieur de l'école coloniale de Tunis, inspecteur des impôts en retraite, rue des Écoles, Port-Lyautey.
id.	Couraud Georges	Ingénieur agricole, 9, rue du Président-Roosevelt, à Rabat.
id.	Crépin Roger	Ingénieur du génie rural en retraite, 9, rue du Maine, à Rabat, 41-38.
id.	Delacroix-Marsy Camille	Ingénieur agronome, à Sidi-Yahya-du-Rharb.
id.	Delvaque Jean	Ingénieur agricole (Maison-Carrée), à Mechrâ-Bel-Ksiri.
id.	Kirschbaum Marcel	Directeur d'école d'agriculture en retraite, 10, avenue du Chellah, à Rabat (céréales, fruits, vins).
id.	Mauri Norbert	Inspecteur au service du Paysanat, à Rabat.
id.	Pantalacci Charles	Colon à Mechrâ-Bel-Ksiri.
id.	de Robert René	Colon à Valgrave, Rabat.
id.	Valette Jean	Colon à Bou-Maïs (par Petitjean).
id.	Vernay Marie-Joseph	Ingénieur agricole, colon à Souk-el-Tleta-du-Rharb.
Architecture, travaux publics et bâtiment.		
Casablanca.	MM. Ambrosini Émile	Ingénieur des travaux publics en retraite, 2, rue de Thiaucourt.
id.	Arrivetx René	Architecte, 6, rue du Lieutenant-Bergé, Casablanca, A. 08-18.
id.	Bestieu Charles	Ingénieur des arts et manufactures, 142, avenue du Général-Moinier, Casablanca (travaux publics).
id.	Bonnet Constant	Architecte, 39, rue Guynemer, Casablanca, A. 27-38 (arts décoratifs).
id.	Bouillane Antoine	Architecte, 39, avenue Mangin, Casablanca.
id.	Calmettes François	Inspecteur du Bureau Véritas, passage du Grand-Socco, Casablanca, A. 42-45 (béton armé).
id.	Cuttoli Paul	Ingénieur principal des travaux publics honoraire, 105, rue Moulay-Youssef.
id.	Delaporte Hippolyte	Architecte D.P.L.G., 25, rue du Parc, Casablanca, A. 08-48.
id.	Desmet Marcel	Architecte D.P.L.G., 66, rue Jacques-Cartier, Casablanca, A. 45-02.
id.	Duminy Charles	Architecte, 92, boulevard de Paris, à Casablanca.
id.	Dupuis Clément	(Béton armé), colonel du génie en retraite, villa « Christiane », Oasis-Supérieur.
id.	Gillet Georges	Ingénieur des arts et manufactures, 226, boulevard d'Anfa, Casablanca, A. 55-07.
id.	Giola Natale	Architecte D.A.M.N., 19, avenue d'Amade, Casablanca, A. 20-67.
id.	Gourdain Edmond	Architecte D.P.L.G., 165, rue Blaise-Pascal, Casablanca, A. 06-68.
id.	Greslin Albert	Architecte, 2, rond-point Parc-Lyautey, Casablanca, A. 08-13.
id.	Guillaume Louis	Ingénieur des arts et manufactures, 10, rue Rabelais, Casablanca, A. 53-05.
id.	Hurneau Marcel	Architecte, 292, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 7-82.
id.	Jusserand Robert	Chef de bataillon du génie en retraite (bâtiments, routes), 5, rue Jean-Bouin.
id.	Laporte René-Charles	Ingénieur des arts et métiers, 31, rue de Rome.
id.	Le Cordenner Charles	Ingénieur des arts et métiers, 3, rue de Foucauld.
id.	Michel Louis	Architecte D.P.L.G., 50, rue Poincaré, Casablanca, A. 12-59.
id.	Michelet Jean	Architecte, 183, boulevard d'Anfa, Casablanca, A. 33-49.
id.	Moret Émile	Ingénieur en chef des travaux maritimes en retraite (ciment armé), 15, avenue de la République, immeuble Rivollet, à Casablanca.
id.	Neukomm Jacques	Ingénieur (école polytechnique), 1, place Mirabeau, à Casablanca.
id.	Perdriau Edouard	Ingénieur des travaux publics en retraite, 12, rue de Constantinople, à Casablanca.
id.	Poix Etienne	Ingénieur (constructions), 136, boulevard Blaise-Pascal, A. 46-49.
id.	Prigent René	Ingénieur E.N., 12, boulevard Gallieni.
id.	Renard Marc	Architecte, 3, rue Guynemer.
id.	Renaudin Georges	Architecte D.P.L.G., 15, avenue Jules-Ferry, Casablanca, A. 43-08.
id.	Révillon Étienne	Colonel du génie en retraite (béton armé, étanchéité), villa « Le Verger », 16, rue Charles-Lebrun.
id.	Rocchi Charles	Ingénieur des travaux publics (bâtiments, usines), 1, rue Colbert.
id.	Suraqui Elias	Architecte, 15, rue Colbert, Casablanca, A. 13-53 (topographie).
id.	Terraz Roger	Métreur-vérificateur, 16, rue d'Alger, Casablanca.
id.	Vielly Gaston	Ingénieur des travaux publics, 8, rue Chanzy.
Fès.	Chauty Jean	Inspecteur divisionnaire des C.F.M. en retraite, 4, rue Campardon.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
Architecture, travaux publics et bâtiment (suite).		
Fès.	MM. Janin Lucien	Sous-ingénieur des travaux publics en retraite, 21, rue de la Reine-Astrid.
id.	Magnin Gabriel	Architecte, 6, rue Prokos, Fès, 24-81.
id.	Paille Jules	Architecte à Taza (travaux publics), 0-66.
id.	Parent Louis-Félix	Ingénieur, 18, rue de Foucauld.
id.	Vidal Raoul	Taza (travaux publics).
Marrakech.	Bassières Maurice	Architecte, 9, rue du Chaabre, Agadir, T. 23-39.
id.	Beusmihan Joseph	35, rue de la Scala, Mogador (travaux publics).
id.	Choupaut Pierre	Architecte D.P.L.G., à Agadir.
id.	Cornu Maurice	Architecte, rue Clemenceau (Guéliz).
id.	Jabin Pierre	Architecte, avenue Lucien-Saint, à Agadir, 1-67.
Meknès.	Boncour Raoul	Ingénieur (béton armé), 21, rue de la Marne, Meknès.
id.	Durand Félicien	Architecte D.P.L.G., rue du Poitou, Meknès, 23-42.
id.	Goupil Gaston	Architecte D.P.L.G., avenue du Commandant-Mézergues, Meknès, 20-73.
id.	Gret Camille	Ingénieur honoraire des travaux publics, 2, rue Franchet-d'Esperey.
id.	Hénon Émile	Ingénieur (béton armé), 11, rue de Lyon, Meknès.
id.	Lalanne Émile	8, rue de Lyon, Meknès, 27-60.
id.	Ploirat Pierre-Lucien	Ingénieur des travaux publics (hydraulique, béton armé), 27, avenue de la République, T. 208-36.
id.	Secret André	Architecte, rue des Jardins, Meknès.
id.	Tarbouriech Georges	Ancien chef des travaux de la direction du génie, à Meknès.
Oujda.	Barthoumeyrou Maurice	Ingénieur E.T.P., 8, boulevard Kraus.
id.	Galamand Maurice	Architecte D.P.L.G., rue de Casablanca.
id.	Manger Hervé	Architecte, 6, rue de Casablanca, Oujda.
Rabat.	Barouh Marc	Ingénieur des ponts et chaussées en retraite, 3, rue de Kairouan.
id.	Belliot Roger	Architecte, 12, rue Delpit, Rabat, 37-36.
id.	Bonitas Jean-Baptiste	Ingénieur principal des travaux publics en retraite, immeuble Cousin, avenue de Temara.
id.	Charpentier Joseph	Colonel du génie en retraite, rue Alexandre-Dumas, à Rabat.
id.	Cortay Auguste	Ingénieur (hydraulique), 10, rue Delcassé, Rabat.
id.	Dupuis Eugène	Etudes immobilières, boulevard de la Gare, Port-Lyautey, 3-49.
id.	Feuilly Paul-Gaston	Ingénieur en chef C.F.M. en retraite, 44, rue de Normandie, Rabat, 22-58.
id.	Gadrat Paul	Ingénieur des travaux publics en retraite, 1, rue Pierre-Sémart, Rabat (ciment armé).
id.	Gauthier Désiré	2, rue Jouinot-Gambetta, Rabat, 35-82.
id.	Landesque Pierre	Ingénieur des travaux publics en retraite, 54, avenue Foch.
id.	Ligiardi Angélo	Architecte, boulevard Gouraud, Port-Lyautey.
id.	Meyer Georges	Architecte D.P.L.G., 18, rue de Chellah.
id.	Michaud Paul	Architecte D.P.L.G., 20, avenue Saint-Aulaire, Rabat, 23-50.
id.	Pauty Edmond	Architecte D.P.L.G., 4, rue Alexandre-I ^{er} -de-Yougoslavie, à Rabat.
id.	Planque Albert	Architecte, rue Charles-Tissot, Rabat, 23-47.
id.	Pradeaux Raymond	Ingénieur des arts et manufactures (béton armé), rue de Kairouan, Rabat, 38-39.
id.	Reix François	Ingénieur des travaux publics en retraite, 36, rue d'Avignon.
Assurances.		
Casablanca.	MM. Gambier Pierre	24, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 22-92.
id.	Lataud René	Directeur d'assurances, 6, rue Sieyès, à Casablanca, A. 06-08.
id.	Potet René	97, boulevard de la Gare, à Casablanca.
Marrakech.	de Verdillon Roger	Rue Clemenceau, à Marrakech.
Automobiles (mécanique et carrosserie) (voir Mécanique générale).		
Casablanca.	MM. Boyer Léon	Ingénieur des industries électromécaniques, 236, boulevard de la Gare, à Casablanca, T. 229-50.
id.	Conte Paul	Garagiste, avenue de la Kasbah, Fedala.
id.	Courtin André	Directeur du Matériel roulant (carrosserie auto), 264, boulevard de la Liberté, Casablanca, A. 18-94.
id.	Delahaur Pierre	Officier mécanicien de la marine en retraite, 2, rue Mandret, à Casablanca.
id.	Eon Albert	Général en retraite, 4, rue Prosper-Mérimée, Val-Fleuril.
id.	Flavier André	10, rue Reitzer.
id.	Girardeau Alphonse	Colonel en retraite (mécanique et carrosserie), 45, boulevard de la Gironde.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Automobile (mécanique et carrosserie)	(voir Mécanique générale) (suite).
Casablanca.	MM. Grossens Robert	47, rue Nationale (commissaire d'avaries), T. 283-48.
id.	Hamon Francisque	Chef d'atelier aux C.F.M. en retraite, 33, rue de Péronne, Casablanca.
id.	Homburger Gustave	12, rue Molière, Casablanca, A. 19-14.
id.	Jacquini Henri	Lieutenant-colonel en retraite, ancien directeur du parc-auto, 14, rue d'Oran, à Casablanca.
id.	Lebourlier Gustave	Commandant en retraite, ancien directeur du parc-auto, 7, boulevard Jouffroy, à Casablanca.
id.	Mauclère Pierre	47, rue Nationale (commissaire d'avaries), T. 283-48.
id.	Meslin Félix	Commandant aviateur de réserve, 4, rue Beckmans, à Casablanca, B. 03-73.
id.	Michel Robert	6, rue Chénier, à Casablanca.
id.	Parazols Gilbert	Colonel en retraite, matériel automobile, 40, boulevard de Lorraine.
id.	Portalès Georges	Directeur de la Compagnie des T.A.C. en retraite, 53, boulevard de la Marne.
id.	Schlüsselbaum Robert	(Carrosserie et peinture), 89, rue de Briey.
id.	Vagner Lucien	(Carrosserie), 5, rond-point d'Amade, B. 09-71.
Fès.	Baup Louis	Chef d'escadron d'artillerie en retraite (mécanique et menuiserie), 28, rue de Bretagne, à Fès.
id.	Miniggio Pierre	Mécanicien, 13, rue Poincaré, Taza.
id.	Papillon Germain	Rue de la Marne, à Fès.
id.	Richard Eugène	Garagiste, rue de Savoie, à Fès.
Marrakech.	Benigni René	Inspecteur du Bureau Véritas, 21, avenue Moulay-Youssef, Safi, T. 1-37.
id.	Canoville René	Villa « Ourida », quartier Saâdia, à Marrakech.
id.	Jourdan Louis	Mécanicien de la marine nationale en retraite, à Souk-el-Had-du-Dra, Mogador.
id.	Lau-Calul Georges	(Carrosserie automobile), avenue du Haouz, à Marrakech.
id.	Leroux Gaston	Garage de Paris, à Agadir.
id.	Livache François	Société des transports du Sous à Agadir (mécanique et carrosserie).
id.	Protte Jean	Chef d'atelier, société « France-Auto », à Agadir.
id.	Soler Francisco	Garagiste, rue des Derkaoua, à Marrakech.
Meknès.	Baudrand Louis	Négociant (machines agricoles, autos), Meknès.
id.	Ferrain Henri	Mécanicien, quartier Bel-Air, à Meknès.
id.	Fourchette d'Amelza Jacques	Autos, 4, rue Renan, Meknès.
id.	Lachanaud Albert	Mécanicien autos, Ifrane.
id.	Langlois Jacques-Émile	Meknès-Plaisance, Lot 202.
id.	Oger Jean	Ingénieur civil des mines, 21, avenue Descartes, T. 24-30.
Oujda.	Linol Marcel	Mécanicien à Saïdia-du-Kiss.
id.	Tilger Edmond	Capitaine de frégate en retraite, 22, rue Rongeat, Oujda.
Rabat.	Barbier Louis	Mécanicien-garagiste, avenue de Temara.
id.	Balivet Jean	Ingénieur civil, 13, avenue de Gascogne, à Rabat, T. 56-73.
id.	Claude Henri	Carrosserie automobile, rue du Lieutenant-Driss-Mesfioui, Rabat-Kebibat, 55-51.
id.	Cruziat André	Directeur de France-Auto, rue de Castrics.
id.	Dautrême Georges	Mécanicien, Mechra-Bel-Ksiri.
id.	Dumont Joannès	Skhirate.
id.	Flandre André	Mécanicien, Jardin Doukkalia, Rabat (mécanique générale et automobiles).
id.	Pelletier d'Oisy Louis-Robert	Officier de marine en retraite, 18, avenue de France, à Rabat.
id.	Ribes Joseph	Garagiste, rue de la République, Rabat.
id.	Scordino Adrien	Mécanicien à La Jacqueline (Camp-Marchand).
id.	Teyssier Georges	Mécanicien, rue de la Marne, Rabat, 32-84.
id.	Valière Gaston	Officier en retraite, 57, avenue Aristide-Briand, Rabat.
	Aviation.	
Casablanca.	MM. Boyer Léon	Ingénieur, 167, avenue Poeymiran, T. 287-25 (voir <i>Mécanique auto</i>).
id.	Calmettes François	Inspecteur du Bureau Véritas, passage du Grand-Socco, Casablanca, A. 42-45.
id.	Martin Louis-René	Ingénieur, 10, rue Rabelais, Casablanca, A. 57-12 (aérostation, automobile).
id.	Meslin Félix	Commandant aviateur de réserve, 4, rue Beckmans, à Casablanca, B. 09-73.
id.	Sollier Jules	Capitaine aviateur en retraite, 2, rue Blondel, Casablanca, B. 06-42.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Aviation (suite).		
Oujda.	MM. Tilger Edmond	Capitaine de frégate en retraite (moteurs, coque), 22, rue Rongeat, à Oujda.
Rabat.	Cruiziat André	Directeur de « France-Auto », rue de Castries.
id.	Pelletier Doisy Louis	Officier de marine en retraite, 18, avenue de France, à Rabat.
Beaux-arts (décoration, ameublement, antiquités, œuvres d'art).		
Casablanca.	MM. Berche Jules	Rue Nolly, A. 08-59.
id.	Wacquier Henri	Directeur de l'école des beaux-arts de Casablanca, Ain-es-Sebaâ, « Dar el Ferah », route n° 110.
Rabat.	Duchesne Roger	41, rue du Capitaine-Petitjean, à Rabat, 44-90.
id.	Garnier André	Avenue Marie-Feuillet, n° 17.
Bibliophilie et philatélie.		
Rabat.	MM. Daléas Louis	Cours Lyautey, à Rabat (bibliophilie).
id.	Claverie Jean	Rue Michaux-Bellaire, à Rabat (philatélie).
Céréales.		
Casablanca.	MM. Théret Paul	Représentant de commerce, 58, rue de Saint-Dié, Casablanca, A. 10-97.
Rabat.	Benayoum Jacob	Boulevard Petitjean, Port-Lyautey, 1-92.
Chimie.		
Casablanca.	MM. Battino Maurice	Docteur en pharmacie, rue Murdoch, Casablanca, A. 44-09 (chimie, bactériologie, toxicologie).
id.	Bruyneel André	Ingénieur chimiste, 18, rue d'Anvers, à Casablanca.
id.	Chambiennat André	Chimiste principal du laboratoire officiel, à Casablanca.
id.	Charbonnière Pierre	Ingénieur E.G.C., 101, rue Lassalle, à Casablanca (chimie industrielle).
id.	Chauveau Léon	Directeur honoraire du laboratoire officiel, 71, avenue Pasteur, Casablanca, A. 18-93.
id.	Caby Jean-Baptiste	Chimiste principal, chef de la section agricole du laboratoire officiel, 25, rue de Tours.
id.	Gattefossé Jean	37, allée des Sauges, Ain-es-Sebaâ, Casablanca (chimie industrielle).
id.	Graber Louis	Ingénieur chimiste, 57, rue Blaise-Pascal, Casablanca.
id.	Laurent Yves	Ingénieur chimiste, 10, rue Lassalle, Casablanca.
id.	Lecomte Pierre	Ingénieur agronome, 73, rue Savorgnan-de-Brazza, à Casablanca, A. 31-17.
id.	Marchai Félix	Pharmacien à Mazagan, 0-66.
id.	Rohr Germain	Ingénieur I.C.P., 16, rue de Nancy, Casablanca, A. 01-45.
id.	Toubol Valentin	Laboratoire officiel, Casablanca.
id.	Vasseur Albert	Directeur du laboratoire officiel de chimie, Casablanca, A. 01-45.
Marrakech.	Chatteau Jacques	Pharmacien, place du R'Bat, à Safi.
Rabat.	Audy Joseph	Ingénieur chimiste, 3, rue de Kairouan, Rabat.
id.	Bru Gaston	Ingénieur chimiste, 18, rue Maigret, Rabat.
id.	Ferrié Louis-Denis	Ingénieur chimiste, 27 bis, rue du Limousin.
id.	M ^{me} Gasc-Charrasse Eugénie	Professeur au centre d'études supérieures scientifiques, 3, avenue Delcassé, à Rabat, 39-12.
id.	M. Pinel Pierre	Ingénieur chimiste I.C.P., 8, rue d'Ouezzane, Rabat, 42-82.
Cinéma.		
Casablanca.	M. Godquin Pierre	116, boulevard de la Marne, Casablanca, T. 243-12.
Conserves.		
Casablanca.	MM. Caspar Pierre	Boulevard du Colonel-Scall, à Casablanca (industrie alimentaire et laitière).
id.	Vaillant André	Inspecteur de l'O.C.E. en retraite, 11, avenue Mangin, à Casablanca, A. 32-67.
Chirurgiens dentistes.		
Casablanca.	M. Dupont Georges	Chirurgien dentiste, 4, rue Nationale, Casablanca, 58-05.
id.	M ^{me} Ménégau Jeanne, née Gane	1, rue de Thionville.
id.	M. Tort Jacques	Stomatologiste, 59, avenue Mers-Sultan, T.A. 16-60.
Marrakech.	M ^{me} Janssen Odette	A Safi.
Rabat.	M. Baillet Hubert	Médecine générale et stomatologie, angle des rues d'Oran et de la Loire, à Rabat.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
Chirurgiens dentistes (suite).		
Rabat.	MM. Billot Daniel	2, rue Pierre-de-Sorbier, Rabat, 34-70.
id.	Hochdoerffer Armand	45, rue de la République.
id.	Lesbats Emmanuel	Chirurgien dentiste, rue Martinière, Rabat, 23-27.
Comptabilité.		
Casablanca.	MM. Audibert Marcel	180, rue Blaise-Pascal, Casablanca.
id.	Barbereux Georges	34, boulevard de la Gare, Casablanca, A. 10-66.
id.	Barré Robert	Casablanca, 11, rue du Capitaine-Beaux, T. 278-12.
id.	Bonan Robert	110, rue Colbert, Casablanca, A. 70-98.
id.	Bostyn Georges	26, rue Nationale, Casablanca.
id.	Bourret Joseph	57, rue du Pelvoux, Casablanca.
id.	Brugidou Jean	Ancien élève de l'Ecole polytechnique, 7, rue Bendahan, à Casablanca.
id.	Buridant Raymond	1, boulevard Pasteur, Casablanca.
id.	Cherrier Marcel	167, rue Blaise-Pascal, Casablanca, A. 12-88.
id.	Ducourneau Emile	155, avenue Mers-Sultan, Casablanca, A. 68-65.
id.	Fontenilles Alfred	Rue de Chateaubriand, immeuble Tolédano, Casablanca.
id.	Garouste Marcel	Gérant de la sous-agence de la Banque d'Etat du Maroc, Mazagan.
id.	Geisse Joseph	Expert-comptable breveté, 14, avenue de la République, Casablanca.
id.	Guilhemotonia Edouard	70, rue de Commerce, T. 290-60.
id.	Hachen Walter	84, rue de l'Industrie, Casablanca.
id.	Heysch de la Borde Jean	67, avenue du Général-d'Amade, Casablanca.
id.	Laya Serenus	Professeur, Ecole industrielle et commerciale, rue de Loubens, villa « Parisette », Casablanca, A. 00-98.
id.	Le Cléach Alexis	5, rue Malherbe, Casablanca.
id.	Leclercq Raymond	Administrateur de sociétés, 15, rue Baudin, Casablanca, A. 50-32.
id.	Leconile Gaston	115, boulevard de Marseille, Casablanca, A. 20-06.
id.	Le Masne Lucien	25, rue d'Artois, Casablanca.
id.	Lhez Robert	70, rue Coli, Casablanca, A. 61-77.
id.	Maurin Ernest	56, rue Jean-Jaurès, Casablanca, A. 50-08.
id.	Macholm Niels	8, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.
id.	Paret Alexandre	Professeur, Ecole industrielle et commerciale, villa « Mon Cottage », rue Lalande, Casablanca.
id.	Pelgrin Gaspard	65, avenue du Général-Drude, T. 268-58.
id.	Permingeat Louis	42, rue de Commerce, Casablanca.
id.	Rigade François	Rue du Capitaine-Robert-Millaut (derrière l'école de Foucauld).
id.	Schmid Roger	54, rue de Commerce, Casablanca.
id.	Simon Léon	67, rue Gallieni, Casablanca, A. 01-79.
id.	Tissier Jean	8, rue de l'Amiral-Courbet, A. 226-66 et 234-61.
id.	Valette Louis	Impôts et fiscalité, 30, avenue Jules-Ferry.
id.	Wacziarg Marcel	14, rue Nolly.
id.	Watel Camille	Rue de Paris, Settat.
Fès.	Babey Georges	Rue Samuel-Biarnay.
id.	Buttin François	7, place Lyautey, Fès.
id.	Germain Antoine	Fès, 28-32.
id.	Haslay Raymond	Place Lyautey, immeuble de l'Urbaine, Fès, 21-51.
id.	Septier Pierre	46, rue du Général-Gouraud, Fès, 22-58.
id.	Thoret Joseph	47, rue d'Anjou, Fès, diplôme d'Etat français.
Marrakech.	Amelot Albert	Etablissements « Le Palmier », Marrakech-Guéliz.
id.	Bardon Robert	Rue Gay-Lussac, Agadir.
id.	Bernier André	Comptable, Agadir (Inezgane).
id.	Dugast Jack	Avenue Nicolas-Paquet, Agadir.
id.	Egre Jean-Louis	Boulevard Diégo-Brosset, Agadir.
id.	Guillet Alexandre	17, route de Marrakech, à Safi.
id.	Isnard Fernand	Rue du Capitaine-Alibert, Mogador.
id.	Piqueraz Georges	Officier d'administration en retraite, 191, rue Verlet-Hanus, Agadir.
id.	Vairalles Léon	
Meknès.	Brun Louis	9, rue d'Oujda, Meknès.
id.	Fabiani André	98, avenue Lyautey, Meknès.
id.	Lazare Pierre	2, rue de Pau, à Meknès.
id.	Langlois Jacques-Emile	A Meknès-Plaisance, Lot 202.
id.	Richard Pierre	9, rue d'Oujda, à Meknès.
Oujda.	Jean Raymond	45, rue de Nemours.
	Lafait Francisque	Rue Van-Vollenhoven, à Oujda.
Rabat.	Allard Camille	11, rue Sidi-Turki, Rabat.
id.	Asencio Georges	2, boulevard de la Division-Marocaine, Rabat, 43-26.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Comptabilité (suite).		
Rabat.	MM. Blanchet Ernest	68, rue d'Aunis, Rabat.
id.	Casteuble Marcel	34, avenue Lyautey, immeuble Djazouli, Rabat.
id.	Codaccioni Jean	A Port-Lyautey, 3-43.
id.	Dalloz Maurice	Ex-directeur de l'intendance de l'air du Maroc, 10, rue Delcassé, à Rabat, T. 61-39.
id.	d'Angeville Louis	11, rue de l'Île-de-France (Aguedal), Rabat.
id.	Danier Auguste	55 bis, rue de la République, Rabat, 26-74.
id.	Duboz Charles	A Port-Lyautey, avenue de Champagne.
id.	Ferdon Pierre	17, cours Lyautey, T. 54-76.
id.	Gény Émile	2, rue du Général-Maurial, Rabat.
id.	Harambat Joseph	Avenue de Metz, Rabat.
id.	Marty Justin	Secrétaire-greffier en chef en retraite, 12, rue Delcassé, à Rabat.
id.	Monnet Louis	Intendant militaire en retraite, 26 bis, rue Lavoisier, à Rabat.
id.	Noël Gonzague	20, rue du Commandant-Tryatt, Port-Lyautey.
id.	Rat Fernand	20, rue de l'Ourcq, Rabat.
id.	Ségura Jean	36, rue de la République, Rabat.
id.	Vaulpré Robert	Avenue Pasteur, Rabat, 39-59.
Ecritures (Vérification d').		
Casablanca.	MM. Baradat Joseph	Professeur au lycée Lyautey, 2, boulevard de la Corniche-d'Anfa, Casablanca.
id.	Dupré Raoul	Professeur, rue de Bournazel, villa « La Rabonne », à Casablanca.
id.	Meslin Félix	4, rue Beckmans, Casablanca, 309-73.
Rabat.	Danier Auguste	55 bis, rue de la République, Rabat, 26-74.
Electricité (voir Mécanique générale).		
Casablanca.	MM. Abrie René	Ingénieur (école Bréguet), rue Magellan.
id.	Boyer Léon	Ingénieur des industries électromécaniques, 167, boulevard Poëymirau, mécanique, automobiles, installations frigorifiques, aviation, T. 287-25.
id.	de Fargues Yvon	Ingénieur (école supérieure d'électricité), 212, boulevard de la Gare, T. 215-17.
id.	de Guillebon Alain	16, rue Damrémont, à Casablanca.
id.	Delabaur Pierre	Officier mécanicien de la marine en retraite, 2, rue Mandret, à Casablanca.
id.	Godquin Pierre	Ingénieur E.S.E., 116, boulevard de la Marne, à Casablanca, 227-68.
id.	Grisson Marie-François	Capitaine de frégate en retraite, 161, avenue du Général-d'Amade, à Casablanca.
id.	Hamon Francisque	Chef d'atelier aux C.F.M. en retraite, 33, rue de Péronne, à Casablanca.
id.	Zighera Samuel	9, rue Berthelot, Casablanca, A. 50-38.
Fès.	Croize Albert	Ingénieur électricien, avenue de la Gare, à Taza (mécanique, questions industrielles).
Marrakech.	Joyeux Joseph	Ingénieur E.S.E. Malakoff (route de Tildi), à Agadir.
Rabat.	Faudeau Raymond	Rue Louis-Gentil, Rabat, 36-54.
id.	Gasc Georges	Ingénieur électricien, 3, rue Delcassé, à Rabat.
id.	Sabatier Jean	Expert du Bureau Véritas, 15, rue Lavoisier, à Rabat.
Géométrie, topographie.		
Casablanca.	MM. Boulfray Georges	Chef de bataillon en retraite, 24, rue Ollier, Casablanca.
id.	Bréchet Charles	Général en retraite, 187, boulevard Joffre, Casablanca.
id.	Celu Charles	Inspecteur des domaines en retraite, 47, rue Gallieni, Casablanca.
id.	Couzinié Émile	Topographe en retraite, 5, boulevard Le Nôtre, à Casablanca.
id.	Donsimoni Laurent	Topographe principal en retraite, 29, rue Pégoud, Casablanca.
id.	Dubois Gaston	120, avenue du Général-d'Amade, Casablanca.
id.	Duminy Charles	92, boulevard de Paris, Casablanca.
id.	Falet Henri	51, avenue Poëymirau, Casablanca.
id.	Eon Albert	Général en retraite, 4, rue Prosper-Mérimée, Val-Éleuri.
id.	Gasquet Camille	Topographe principal en retraite, 49, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.
id.	Lapierre Stéphane	Géomètre, 18, avenue Poëymirau, Casablanca, 07-48.
id.	Lemarié Marcel	Contrôleur principal honoraire de la conservation foncière, 34, rue du Languedoc, à Casablanca.
id.	Marinacce Joseph	Ingénieur topographe en retraite, rue Hildebert-Hersent, à Fedala.
id.	Martinot Marcel	Topographe en retraite, 9, allée de Montsouris, quartier d'Anfa (Hippodrome), A. 00-27.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Géométrie, topographie (suite).		
Casablanca.	MM. Ménénotte Alexandre	Géomètre principal en retraite, 1, place Nicolas-Paquet, Casablanca, A. 58-33.
id.	Raillard Edmond	Géomètre principal en retraite, 91, rue Gay-Lussac, Casablanca.
id.	Riche Henri	Topographe principal en retraite, 16, avenue Mangin, Casablanca.
id.	Sabatier Raymond	Topographe principal en retraite, 147, rue de l'Esterel, Casablanca (Maarif).
id.	Touze Maurice	55, rue Jacques-Cartier, Casablanca, A. 69-59.
id.	Vielly Gaston	Ingénieur topographe, 8, rue Chanzy.
Fès.	Bachelet Georges	Géomètre, 45, rue Prokos.
id.	Nasaroff Boris	Topographe, 6, rue Gounod, Fès.
id.	Reverchon André	Ingénieur géomètre, 1, rue de l'Argonne, à Fès.
id.	Rotrou Pierre	3, rue Raymond-Poincaré, à Taza.
id.	Sladkov Nicolas	Immeuble de l'Urbaine, à Fès.
Marrakech.	Bret Michel	Ingénieur, bled Lucien-Saint, Agadir, T. 21-47.
id.	Gallot Gabriel	Géomètre, avenue Lyautey, Marrakech.
id.	Houssard Georges	Avenue Poincaré, Marrakech.
Meknès.	Arnal Louis	Ingénieur des travaux publics, 11, rue La Fayette, Meknès.
id.	Paloux Félix	Chef de bureau du cadastre en retraite, 36, rue Duplex, à Meknès.
id.	Toullieux Adrien	Ingénieur topographe honoraire, 9, rue Berthelot, Meknès.
id.	Vinay René	Ingénieur géomètre principal en retraite, 17, rue d'Oujda, Meknès.
Oujda.	Castanet Albert	Géomètre, rue René-Caillé, à Oujda.
id.	Cauderlier Ernest	Géomètre, rue Mingresser, à Oujda.
id.	Laugier Charles	Topographe principal en retraite, 3, rue de Berkane, Oujda.
id.	Marchal René	23, rue Becquerel, Oujda.
Rabat.	Boubila Honoré	Topographe principal en retraite, 26, avenue de Meknès, Rabat.
id.	Carolus Maurice	Ingénieur (photos aériennes), 9, rue de Volubilis.
id.	Griscelli Joseph	Topographe en retraite, 15, rue Antoine-Mas, à Rabat.
id.	Prod'homme Paul	Géomètre, 63, avenue Foch, à Rabat.
id.	Raux Pierre	Ingénieur géomètre principal honoraire, 13, avenue Victor-Hugo, à Rabat.
id.	Reisdorff René	Ingénieur topographe, 1, rue du Limousin, Rabat.
id.	Sabatier Jean	Expert du Bureau Véritas, 15, rue Lavoisier, à Rabat.
id.	Sicsic Félix	Ingénieur topographe principal honoraire, 12, rue Revoil, à Rabat.
Horlogerie et joaillerie.		
Casablanca.	MM. Heinis Alfred	86, rue Blaise-Pascal, à Casablanca.
id.	Mounier Hugues	67, rue Gallieni, à Casablanca (pierres fines).
id.	Robbez-Masson	5, rue Roget, à Casablanca (diamants).
id.	Vignoud Jean	Maison Templier, 118, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 09-25.
Hydraulique.		
Fès.	MM. Sladkov Nicolas	Immeuble de l'Urbaine, à Fès.
Meknès.	Ploiral Pierre-Lucien	Ingénieur des travaux publics, 27, avenue de la République, T. 208-36.
Rabat.	Cortay Auguste	Ingénieur hydraulique (Grenoble), 10, rue Delcassé.
id.	Crépin Roger	Ingénieur du génie rural en retraite, 9, rue du Maine, à Rabat.
Imprimerie.		
Rabat.	M. Lacroix Pierre	Maître imprimeur, 5, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.
Industrie du froid.		
Casablanca.	MM. Boyer Léon	Ingénieur, 167, avenue Poeymirau, T. 287-25 (voir <i>Auto, mécanique, aviation et électricité</i>).
id.	Godquin Pierre	Ingénieur E.S.E., 116, boulevard de la Marne, à Casablanca, 227-68.
id.	Hamon Francisque	Chef d'atelier aux C.F.M. en retraite, 33, rue de Péronne, Casablanca.
id.	Richard Pierre	Ingénieur des arts et manufactures, chez M. Guillerme, 37, rue du Soldat-Jouvencel, Casablanca.
Rabat.	Cruiziat André	Directeur de « France-Auto », rue de Castries.
Instruments de musique.		
Casablanca.	M. Paste Georges	Accordeur de pianos, 21, rue Colbert.
Mécanique générale.		
Casablanca.	MM. Bachellerie Charles	Ingénieur mécanicien de la marine nationale, 3, rue de Champigny, à Casablanca.
id.	Blanc Francisque	Ingénieur (matières navales), 12, rue Guynemer, à Casablanca, A. 19-74.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Mécanique générale (suite).		
Casablanca.	MM. Bourdel Louis	Ingénieur électricien, 55, rue Margueritte, Casablanca (mécanique générale et agricole).
id.	Boyer Léon	Ingénieur des industries électromécaniques, 167, avenue Poeymirau (auto, aviation, électricité, industrie du froid).
id.	Calmettes François	Inspecteur. Bureau Véritas (mécanique, électricité, aviation, béton armé, marine), 5, passage du Grand-Socco, A. 42-45.
id.	Chaignaud Paul	2, rue du Général-Humbert, à Casablanca (métallurgie, mécanique, électricité).
id.	Clarens Marcel	Ingénieur des mines, 34, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	de Guillebon Alain	16, rue Damrémont, à Casablanca (tôlerie).
id.	Delahaur Pierre	Officier mécanicien de la marine en retraite, 2, rue Mandret, à Casablanca.
id.	Devisse René	Ingénieur des travaux publics, 11, rue Bossuet, à Casablanca (aviation, industrie frigorifique, textiles).
id.	Dubuet André	Ingénieur des arts et métiers (chaudronnerie, construction mécanique), 25, rue de Sauternes.
id.	Eon Albert	Général en retraite, 4, rue Prosper-Mérimée, Val-Fleuri.
id.	Gouvlez Maurice	Inspecteur, Bureau Véritas, 8, rue d'Ajaccio, à Casablanca, A. 42-45 (affaires maritimes, mécanique, métallurgie).
id.	Grassens Robert	47, rue Nationale, T. 283-48.
id.	Guillaume Louis	Ingénieur des arts et manufactures, 10, rue Rabelais, à Casablanca, A. 53-65.
id.	Hamon Francisque	Chef d'atelier aux C.F.M. en retraite, 33, rue de Péronne, à Casablanca.
id.	Le Nouvel Léon	Ingénieur des arts et métiers, I.C.E. (machines-outils, installation d'usines autos), 30, boulevard de la Gare, T. 253-88.
id.	Mary René	Rue Mansard, villa « Cap-Lihou », à Casablanca (chaudronnerie, charpentes métalliques, forges).
id.	Maucière Pierre	47, rue Nationale, T. 283-48.
id.	Périn Lucien	Ingénieur, 9, rue de Mourmelon, à Casablanca (ferronnerie).
id.	Prétuzzi Aurélio	Mécanicien (mécanique et électricité), 164, boulevard d'Anfa, à Casablanca.
id.	Pradère Alexandre	344, rue de l'Aviation-Française (installations sanitaires et thermiques), à Casablanca, A. 10-88.
id.	Prigent René	Capitaine de frégate en retraite, 12, boulevard Gallieni, à Casablanca.
id.	Prud'homme Paul	Ingénieur arts et métiers, 21, rue de Dijon.
id.	Raynaud Jean	Ingénieur mécanicien de la marine, 5, rue Clos-de-Provence, à Casablanca (chaudronnerie, électricité, industrie du bois).
id.	Richard Pierre	Ingénieur des arts et manufactures, chez M. Guillerme, 37, rue du Soldat-Jouvencel, à Casablanca.
id.	Segard Henri	31, rue Alexandre-I ^{er} , Mazagan.
id.	Solanet Aymar	Ingénieur des arts et manufactures, 7, rue des Palmiers.
id.	Tillie Jean	Ingénieur de la marine nationale, 175, boulevard d'Anfa, à Casablanca.
id.	Weite Pierre	Ingénieur électricien, 37, rue Savorgnan-de-Brazza, à Casablanca, A. 64-07.
id.	Zighera Samuel	9, rue Berthelot, à Casablanca, A. 50-38.
Fès.	Fouché Marcel	58, boulevard Boukessissat (radio, électricité), à Fès.
id.	Gambier Charles	Industriel, rue de Sefrou, à Fès, 23-02.
id.	Papillon Germain	Rue de la Marne, à Fès (automobiles).
id.	Richard Eugène	Garagiste, rue de Savoie, à Fès (automobiles, électricité).
id.	Septier Pierre	46, rue du Général-Gouraud, Fès.
id.	Baup Louis	Chef d'escadron d'artillerie en retraite, 2, rue de Bretagne, à Fès. (Electricité), rue Illala, Agadir.
Marrakech.	Bouchon André	Villa « Ourida », quartier Saadia, à Marrakech (automobiles).
id.	Canoville René	Ingénieur E.S.E. Malakoff, route de Tildi, à Agadir.
id.	Joyeux Joseph	Ingénieur des arts et manufactures, rue Anatole-France, à Agadir.
id.	Martin Léon	Garagiste, rue des Derkaoua, à Marrakech.
id.	Soler Francisco	9, rue d'Alger, à Meknès.
Meknès.	Arnoux Maurice	Ingénieur, 21, rue de la Marne, à Meknès.
id.	Boncour Paul	Quartier Bel-Air.
id.	Ferrain Henri	Autos, 4, rue Renan, à Meknès.
id.	Fourchotte d'Ametza Jacques	Mécanicien autos, Ifrane.
id.	Lachanaud Albert	Ingénieur civil des mines, 21, rue Descartes, T. 24-30.
id.	Oger Jean	21, rue d'Onjda, à Meknès.
id.	Truchot Pierre	Ingénieur E.F.P., 8, boulevard Kraus.
Oujda.	Barthoumeyrou Maurice	

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
Mécanique générale (suite).		
Oujda.	MM. Tilger Edmond	Capitaine de frégate en retraite, 22, rue Rongeat, à Oujda.
Rabat.	Crépin Roger	Ingénieur du génie agricole en retraite, 9, rue du Maine, à Rabat (automobiles, machines agricoles).
id.	Dautrême Georges	Mécanicien, Mechra-Bel-Ksiri.
id.	Dumont Joannès	Skhirate.
id.	Flandre André	Mécanicien, Jardin Doukkalia, Rabat (mécanique générale et automobiles).
id.	M ^{me} Gasc-Charrasse Eugénie	Ingénieur A. et M., 3, avenue Delcassé, à Rabat, 39-12.
id.	MM. Le Moal Joseph	Professeur d'enseignement technique, maison Lay, rue Pierre-Curie, à Port-Lyautey.
id.	Ribes Joseph	Garagiste, rue de la République, Rabat.
id.	Sabatier Jean	Expert du Bureau Véritas, 15, rue Lavoisier, à Rabat.
id.	Scordino Adrien	Mécanicien à La Jacqueline (Camp-Marchand).
id.	Teyssier Georges	Mécanicien, rue de la Marne, à Rabat, 32-84.
Médecine et chirurgie.		
Casablanca.	MM. Baquet René	Médecin principal de la marine en retraite, 7, boulevard de la Liberté, à Casablanca.
id.	M ^{me} Berchet-Teveux	73, rue de l'Horloge (homéopathie), à Casablanca, A. 60-91.
id.	MM. Bertrand Jean	180, rue Blaise-Pascal, à Casablanca (médecine générale).
id.	Bienvenue Frédéric	99, place de Verdun, Casablanca, T. 257-37.
id.	Casanova Jean	12, rue de Neuf-Brisach.
id.	Causse Georges	53, rue La Pérouse, à Casablanca, A. 60-35 (médecine générale).
id.	Clavie Charles	16, rue d'Alger (maladies de la peau et du sang), à Casablanca, A. 41-25.
id.	Chapuis Jacques	Gynécologue, 29, rue Nolly, Casablanca.
id.	Delamarre Adrien	Médecin-chef de l'infirmerie indigène de Berrechid.
id.	Delanoé Léon	A Mazagan (médecine générale).
id.	M ^{me} Delon Jeanne	(Médecine infantile), 5, rue Clemenceau, T. 216-71.
id.	MM. Denoun Paul	37, rue Chevandier-de-Valdrome, à Casablanca (électro-radiologie).
id.	Étienne Martin	(Chirurgie gynécologique, chirurgie osseuse), 38, rue Clemenceau, T. 286-22.
id.	Fort Pierre	Médecin des hôpitaux militaires en retraite (gastro-entérite), 139, avenue d'Amade.
id.	Ferrié Jean	Ophtalmologie, 15, rue Guynemer, à Casablanca, A. 15-23.
id.	Fournier Henri	Radiologie, 26, boulevard du 4 ^e -Zouaves, à Casablanca, A. 21-13.
id.	Gallet Maurice	Ophtalmologie, 45, rue Védrières, à Casablanca, T. A. 26-92.
id.	Gouge-Martignac Gérard	12, rue des Tourreys-de-Berrima, T. 32-05.
id.	Grisez Charles	59, avenue Mers-Sultan, à Casablanca, A. 35-04 (médecine générale).
id.	Haméon Charles	Médecine générale, à Boulhaut, T. 74.
id.	Houssin Georges	Maladies du système nerveux, états mentaux, 8, rue de Tours, T. 298-01.
id.	Igert Maurice	Neuropsychiatrie, 102, avenue P.-Simonet, à Casablanca, B. 03-20.
id.	Imbert René	Radiologie, immeuble des Habous, rue Ben-Fatouta, nouvelle médina, à Casablanca.
id.	Jobard Marcel	Biologie, laboratoire d'analyses et recherches, 26, rue Guynemer, à Casablanca, A. 11-01.
id.	Kirschner Jean-Pierre	Neurologie, 17, boulevard de Lorraine, Casablanca, A. 59-26.
id.	Labbé Georges	Dermatologie, vénéréologie, 132, rue de l'Aviation-Française, à Casablanca, T. A. 42-32.
id.	Ladouch Georges	Électro-radiologie, cancérologie, 18, rue d'Alger, T. 208-10.
id.	Lamy André	7, rue Bendahan, Casablanca, A. 13-42 (médecine générale).
id.	Laurent Georges	Rhumatologie, 199, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Le Duc Jean	97, boulevard de la Gare, à Casablanca (urologie et médecine aéronautique), A. 15-74.
id.	Lefort Émile	Ophtalmologie, 67, rue de Foucauld, à Casablanca, A. 10-42.
id.	Lévy Gabriel	Radiologie, 158, boulevard d'Anfa, à Casablanca, A. 32-58.
id.	M ^{me} Marill Paule	3, place Nicolas-Paquet, à Casablanca, A. 70-42.
id.	MM. Martin René	Médecine légale, 47, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 15-14.
id.	Masson Jean	Médecine générale, rue Marcel-Chapon, à Casablanca.
id.	Maury Pierre	Rue du Général-Henrys, quartier de Bourgogne, à Casablanca (médecine générale).
id.	Michel	Ophtalmologie, 1, boulevard de Marseille, à Casablanca, A. 13-76.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Médecine et chirurgie (suite).		
Casablanca.	MM. Pajanacci Joseph	5, rue Clemenceau, à Casablanca, A. 43-47 (médecine générale).
id.	Paoletti Auguste	Avenue de la Plage, à Mazagan.
id.	M ^{me} Piétri Marie-Antoinette	9, rue du Parc, à Casablanca, A. 52-44 (médecine générale).
id.	MM. Plande-Larroude Charles	Oto-rhino-laryngologie, 53, boulevard de Marseille, à Casablanca, A. 12-92.
id.	Poitrot Robert	Psychiatrie, à Berrechid.
id.	Ramery Joseph	10, rue Jean-Bouin, à Casablanca, A. 27-66 (médecine générale).
id.	Raoul Florentin	Médecine générale, 1, avenue Jules-Ferry, à Casablanca, A. 35-02.
id.	Rémy Guy	Chirurgie-gynécologie, clinique Poeymirau, 167, avenue Poeymirau.
id.	Ribes Jules	Rue de Charmes, n° 55, à Casablanca, T. 225-31.
id.	Rollier René	Dermato-vénérologie, 8, boulevard de Marseille, à Casablanca.
id.	Roig Alberto	Ophthalmologie, 19, rue Blaise-Pascal, T.A. 95-66.
id.	Roy Henri	Médecine générale, dermatologie, 27, rue Guynemer, à Casablanca.
id.	Saada Elie	Médecine générale, 52, rue Prom, à Casablanca, A. 52-26.
id.	Stern Jean	Radiologie, 80, boulevard de Bourgogne, à Casablanca, A. 85-73.
id.	Sommier Edmond	126, rue Prom, à Casablanca (médecine générale); A. 01-75.
id.	Tort Jacques	Stomatologie, 59, avenue Mers-Sultan, à Casablanca, T. A. 16-60.
id.	Vaissière Raymond	Médecine générale et infantile, pneumothorax, 265, rue Blaise-Pascal, Casablanca, A. 60-04.
id.	Vuillaume Henry	Médecine légale et psychiatrie, 145, boulevard de Paris, Casablanca, A. 42-84.
Fès.	Blancardi Charles	Médecine légale, place du Commerce, à Fès, T. 2-304.
id.	Buzon René	Hôpital Cocard, Fès.
id.	Calix Marc	Ophthalmologie, 138, boulevard Poeymirau, T. 44-74.
id.	Cazals Maurice	Chirurgie, gynécologie S.I.A.P., avenue de France, à Fès.
id.	Colin Pierre	Boulevard du 4 ^e -Tirailleurs, à Fès, 28-93.
id.	Dernoncour Fernand	Médecine générale, 8, rue de la Reine-Astrid, à Fès.
id.	Guinaudeau Paul	Médecin-chef, hôpital Murat, Fès, 31-34.
id.	Lacave Jean	Médecine générale, 17, rue de Sefrou, Fès.
id.	Wuillemin Henri	Médecine générale, Taza.
Marrakech.	Bardon Henri	Médecin-chef du centre de santé de l'Arsa-Moha, rue du Dispensaire.
id.	Barthélemy André	Chirurgie, rue du Colonel-d'Ornano, à Marrakech.
id.	Cunéa Oswel	Médecine générale, rue Edmond-Doutté, à Marrakech.
id.	Diot Edmond	Chef du laboratoire de bactériologie, Marrakech, 44-30.
id.	Faure Jean	Médecin-chef du service régional d'hygiène, 4, derb Chtouka, Marrakech.
id.	Hennet Henri	Médecine légale, rue de Bab-Agnaou, à Marrakech.
id.	Rausch Charles	Médecine générale, quartier de la Gendarmerie, à Marrakech.
id.	M ^{lle} Langlais Marie	Médecin-chef de la région, Agadir.
id.	M. Lejeune Roger	Rue Alexandre-1 ^{er} , Marrakech (chirurgie).
id.	M ^{lle} Lemonnier Régine	Ophthalmologie, rue de la Recette, Riad-Maha, à Marrakech.
id.	MM. Méténier Paul	Rue de la Science, Safi (stomatologie).
id.	Modot Henri	Chirurgien, rue du Colonel-d'Ornano, Marrakech, 44-48.
id.	Philippe Marc	Médecine générale, avenue Landais, Marrakech, 41-78.
id.	Rault Jean	Chirurgie, Safi.
id.	Sallard Jean	Médecine générale, Agadir, 0-39.
id.	Trecolle Guy	Ophthalmologie, 85, Diour-Djedid, zaouïa Sidi-Bel-Abbès, à Marrakech.
Meknès.	Guglielmi François	20, avenue de la République, Meknès, 24-65 (médecine générale).
id.	Haloua Raymond	Médecin psychiatre, 74, rue Mermoz, à Meknès, T. 48-87.
id.	Micaelli Louis	Médecine générale, 21, rue de la République, Meknès, 26-55.
id.	Pambet Maurice	33, avenue Jeanne-d'Arc, Meknès, 23-13 (médecine générale).
id.	Paoletti Félix	Avenue de Bretagne, Meknès (chirurgie et oto-rhino-laryngologie).
id.	Poublan Henri	26, boulevard de Paris, Meknès (bactériologie, sérologie, chimie, biologie).
Oujda.	Panis Germain	Médecine générale, 8, rue de Montagnac, à Oujda.
id.	Petrovitch Boudinir	Rue de Berkane, Oujda (médecine générale).
id.	Poev-Noguez François	Rue El-Mechta, Oujda (médecine générale).
id.	Sauvaget France	Chirurgien, rue du Commandant-Gravier, Oujda, 0-61.
Rabat.	Baillet Hubert	Médecine générale et stomatologie, rue de la Loire, Rabat.
id.	Caverivière Louis	Médecine générale, nez, gorge, oreilles, rue de la République, Rabat, 22-09.
id.	Cousergue Jean-Louis	Médecine générale, rue de la Marne, Rabat (voies respiratoires).
id.	Couzi Georges	Médecin biologiste, 8, rue de Kairouan, à Rabat, T. 39-68.
id.	Decourt Humbert	Direction du service de santé, Rabat.
id.	Foissin Henri	Psychiatrie, 5 bis, boulevard Gallieni, Rabat.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Médecine et chirurgie (suite).		
Rabat.	MM. Gentile Francis	Médecine générale, à Port-Lyautey.
id.	Ladjimi	12, rue Maigret, Rabat, 22-84 (chirurgie et médecine générale).
id.	Lafont André	Ophtalmologie, 2, avenue Pasteur, à Rabat, 21-06.
id.	Laurent Frédéric	Médecine générale, rue de la Marne, Port-Lyautey, 3-52.
id.	Le Loutre Robert	Dermatologie, 36, rue de la République, Rabat.
id.	Leroudier Jean	Radiologie, 22, boulevard d'Amade, Rabat, 24-91.
id.	Marchesseaux René	Cardiologie, 6, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.
id.	Marmey Jean	Avenue Jean-Jaurès, à Rabat, T. 37-13.
id.	Meynadier	13, boulevard Gallieni, à Rabat.
id.	Mezger Jean	Médecine générale, avenue Malet, à Petitjean.
id.	Ninard Bernard	Microbiologie, médecine légale, Institut d'hygiène du Maroc, à Rabat.
id.	Pagès R.	Ophtalmologie, 10, rue du Lieutenant-Revel, à Rabat.
id.	Polge Robert	Médecine générale, 33, rue de la République, Rabat, 46-73.
id.	Ponsan René	Médecine générale, à Port-Lyautey, T. 281.
id.	Rodier Jean	Toxicologie et recherches médico-légales (Institut d'hygiène du Maroc), à Rabat.
id.	Rungs Henri	Médecine générale, 37, rue du Lyonnais, à Rabat, 53-84.
id.	Savin Jean	Médecine générale, 12, rue du Lieutenant-Guillemette, T. 35-58.
Menuiserie.		
Marrakech.	M. Guillet Auguste	60, rue de l'Hôpital, à Safi (carrosserie, ébénisterie).
Métallurgie, mines.		
Casablanca.	MM. Clarens Marcel	Ingénieur des mines, 34, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Neukomm Jacques	Ingénieur (Ecole polytechnique), 1, place Mirabeau, à Casablanca.
Meknès.	Oger Jean	Ingénieur civil des mines, 21, rue Descartes, T. 24-30.
Optique (Appareils de précision).		
Casablanca.	Creissard Pierre	1, rue de Thionville.
Peinture (Entreprises de).		
Oujda.	MM. Gonzalez Albert	Entreprise de peinture, 1, rue Cavaignac, Oujda.
Rabat.	Mercier Alfred	Entreprise de peinture, Port-Lyautey.
Photographie.		
Casablanca.	M. Flandrin Marcellin	98, rue Gay-Lussac, Casablanca, 08-00.
Publicité.		
Casablanca.	MM. Boutet Maurice	6, rue Savorgnan-de-Brazza, et 94, boulevard de la Résistance-Française, Casablanca.
id.	Regnaudin Paul	Président de la chambre syndicale de publicité, 5, rue Louis-Lebreton, Casablanca.
Sage-femme.		
Rabat.	M ^{me} Decreschens	Port-Lyautey.
Transports terrestres.		
Casablanca.	MM. Padovani Xavier	7, avenue d'Amade, à Casablanca, A. 34-22.
id.	Prud'homme Paul	Ingénieur des arts et métiers, 21, rue de Dijon, à Casablanca.
Rabat.	Feuilly Paul	Ingénieur en chef des C.F.M. en retraite, 44, rue de Normandie, à Rabat, 22-58.
T.S.F.		
Casablanca.	MM. Godquin Pierre	Ingénieur électricien, 116, boulevard de la Marne, T. 227-68.
id.	Grisson Marie	Capitaine de frégate en retraite, 161, avenue d'Amade.
id.	Prigent René	Capitaine de frégate en retraite, 12, boulevard Gallieni, A. 51-80.
Rabat.	Bertrand André	Ingénieur électricien, 8, rue de Dijon.
Vétérinaire (Art).		
Rabat.	M. Lavergne François	10, rue Razzia, à Rabat.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Vins (œnologie).		
Casablanca.	MM. Bode Léon	221, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 62-14.
id.	Rocher Paul	Ingénieur agricole, 28, rue Prom, à Casablanca, A. 35-43.
Meknès.	Marcilly Jean	Ingénieur agricole, Société coopérative vinicole, à Meknès.
Rabat.	Kirschbaum Marcel	Directeur d'école d'agriculture en retraite, 10, avenue du Chellah, à Rabat.

TABLEAU DES INTERPRETES TRADUCTEURS ASSERMENTÉS

près la cour d'appel et les tribunaux du Maroc, pour l'année 1953.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
Allemand.		
Casablanca.	MM. Klein Pierre	3, rue de Cettigné, à Casablanca.
id.	Leloup Marcel-René	Négociant, 160, boulevard de la Gare, Casablanca.
id.	Prengel Werner	2, rue de l'Horloge, Casablanca.
Fès.	David Lucien	Professeur d'allemand au lycée de Fès.
Meknès.	Ripert Marcel	Professeur au lycée Poeymirau, à Meknès.
Rabat.	Darmon Abner	Professeur au lycée Gouraud, à Rabat.
Anglais.		
Casablanca.	MM. Eliot Charles	Commandant en retraite, 50, boulevard Gouraud.
id.	Morette Henri	4, rue de Madrid, à Casablanca.
id.	Pourcines Henri	Professeur au lycée Lyautey, à Casablanca.
Fès.	Grare Maurice	Professeur au lycée de Fès.
Meknès.	Boscheron Guy	Professeur au lycée Poeymirau.
id.	Magnaschi Georges	Professeur au lycée Poeymirau, à Meknès.
id.	Mestre Maurice	Professeur au lycée Poeymirau, à Meknès.
Rabat.	M ^{lle} Boillot N.	Professeur au lycée de jeunes filles, à Rabat.
id.	M. Buhagiar Stagnetto	Rue de l'Évêché, à Rabat.
Arabe.		
Casablanca.	MM. Adda Albert	56, rue Chevalier-de-Valdrome, T. 248-48.
id.	Gérard Édouard	3, rue de Belgrade, Casablanca.
id.	Kessous Saïd	6, rue du Docteur-Mauchamp, Casablanca.
id.	Khatib Omar	Interprète à Mazagan.
id.	Knafou Isaac	189, boulevard de Lorraine, Casablanca.
id.	Pétrequin Henri	349, boulevard de la Gare.
id.	Vitalis César	Lieutenant-colonel en retraite, 2, rue de Douaumont, à Casablanca.
Fès.	Butel René	Commandant en retraite, 9, Oued-Fès-Jalliac, maison du Pacha.
id.	Fergani Khettaf	Interprète à Fès.
Marrakech.	Abdenour Aoumeur	Interprète judiciaire principal en retraite, à Agadir.
id.	Chaïb ben Mohamed ben Hadj Mohamed	Marrakech.
id.	Mohamed ben Hadj Omar	35, rue des Banques.
Meknès.	Hammadi Abdelaziz	Interprète judiciaire honoraire, à Meknès.
Oujda.	Bendaoud ben Daoud	Lieutenant-colonel en retraite, à Oujda.
id.	Hamadi Tahar	Rue de Rabat.
Rabat.	Fréhi Mohamed Kaddour	101, rue El-Gza, Rabat.
id.	Paolini Désiré	Chef d'interprétariat judiciaire en retraite, 8, avenue Pasteur, à Rabat.
id.	Sagnes Maurice	Colonel en retraite, 20, rue de Khouribga, à Rabat.
Espagnol.		
Casablanca.	MM. Carrière Jean-Théophile	Rue de Jussieu, villa « Elisabeth », à Casablanca.
id.	Cherpin Jean-Marie-Louis	112, rue de Tours.
id.	Fabre Charles	Professeur au lycée Lyautey, à Casablanca.
id.	Sans Barthélemy	45, boulevard Danton, à Casablanca.
Fès.	Auburtin Jacques	Professeur au lycée de Fès.
Meknès.	Hourmat Henri	Professeur au lycée Poeymirau.
id.	Pena François	Professeur au lycée Poeymirau.
Rabat.	Buhagiar Stagnetto	Rue de l'Évêché, à Rabat.
id.	Mas Joseph	Professeur au lycée Gouraud, à Rabat.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
Hébreu.		
Casablanca.	MM. Chalom-S. Lasry	Greffier au tribunal rabbinique, à Casablanca.
id.	Knafou Isaac	189, boulevard de Lorraine, à Casablanca.
Fès.	Abitbol Raphaël	131, Grand-Rue-du-Mellah, à Fès.
Marrakech.	Toledano David-Baruk	Greffier au tribunal rabbinique.
Meknès.	Nahmani Chaloum	Greffier au tribunal rabbinique, à Meknès.
Rabat.	Elmaleh Joseph-Haïm	Greffier au tribunal rabbinique, à Rabat.
Italien.		
Fès.	MM. Auburtin Jacques	Professeur au lycée de Fès.
Rabat.	Buhagiar Stagnetto	Rue de l'Évêché, à Rabat.
id.	Roget Robert	Professeur au lycée Gouraud, à Rabat.
Roumain.		
Rabat.	M ^{me} Charbit Lucia	Service de l'habitat, rue Charles-Péguy.
Russe.		
Rabat.	M. Lefebvre Rémy	58, boulevard Joffre.

Avis de concours pour l'emploi de commis du service pénitentiaire.

Un concours pour cinq emplois de commis du service pénitentiaire aura lieu à Rabat, le 27 avril 1953.

Sur ces emplois deux sont réservés aux sujets marocains et deux aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés. Toutefois, à défaut de candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 les emplois mis au concours à ces titres seront attribués aux autres candidats venant en rang utile.

Les conditions et le programme de ce concours ont été publiés par arrêté directorial du 30 décembre 1948 (B.O. n° 1893, du 4 février 1949, p. 120).

La liste d'inscription ouverte à la direction des services de sécurité publique (administration pénitentiaire), sera close le 27 mars 1953.

Tous renseignements complémentaires pourront être demandés à la direction des services de sécurité publique (service de l'administration pénitentiaire) à Rabat.

Avis de concours pour l'emploi d'ingénieur géomètre adjoint stagiaire.

La direction de l'agriculture et des forêts (division de la conservation foncière et du service topographique) organise un concours pour le recrutement de douze ingénieurs géomètres adjoints stagiaires au moins, à partir du 21 avril 1953.

Ce concours aura lieu simultanément à Rabat (division de la conservation foncière et du service topographique), Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Lille et Nancy (Offices du Protectorat de la République française au Maroc) et Alger (préfecture du département d'Alger, service départemental de topographie et d'organisation foncière).

Tous renseignements sur la carrière des ingénieurs géomètres, ainsi que le programme et les conditions d'admission au concours seront fournis sur demande adressée au chef de la division de la conservation foncière et du service topographique à Rabat ou, en France, aux directeurs des Offices du Protectorat de la République française au Maroc.

Les demandes d'inscription devront parvenir à la division de la conservation foncière et du service topographique à Rabat, au plus tard un mois avant la date du concours.

Pour vos BATIMENTS...
vos VOITURES et CAMIONS...
votre MATÉRIEL AGRICOLE...

"MATTEFEU"

L'Extincteur qui tue le feu

G. GODEFIN, constructeur

Boulevard Gouraud — RABAT

Téléphone 32-41 et 62-45

Tout le matériel contre l'incendie : Moto-Pompes, Tuyaux, Robinetterie, Équipement S.P.